EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **03 novembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trois novembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 27 octobre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Cyril CINEUX à Pierre MIQUEL, Marion CANALES à Grégory BERNARD, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Jean-Pierre LAVIGNE à Nadia GUERMIT-MAFFRE, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Alain LAFFONT demande la présentation du vœu en première question de l'ordre du jour du Conseil.
Monsieur le Maire n'y accède pas.
Monsieur Alain LAFFONT demande une suspension de séance à 18 h 10 à laquelle Monsieur le Maire accède.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 16.
Messieurs Grégory BERNARD et Louis COUSTES arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n° 5 (fin du pouvoir donné par Madame Isabelle PADOVANI).
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 8.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 16 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.

Rapport N° 20

INFORMATION SUR L'ACTIVITE DES PARCS DE STATIONNEMENT EXPLOITES PAR INDIGO PARK - 2016

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport produit chaque année par les délégataires de service public doit être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des comptes-rendus d'activité (exercice 2016) concernant la gestion des parcs exploités par le groupe INDIGO PARK (Jaude/Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat, Les Carmes-Delille et Blaise Pascal) dont les rapports figurent sur le CD joint.

(1) Parcs Jaude/Vercingétorix, Saint-Pierre, Allagnat
La gestion et la construction du parc de stationnement Jaude/Vercingétorix ont été confiées en 1985 pour une durée de 30 ans par la Ville à la SAPA devenue filiale de VINCI PARK. Par avenant signé l'année suivante (1986), la Ville a confié à la SAPA la gestion du parc de stationnement «Allagnat». En 1987, la Ville a confié, par avenant, la gestion du parc de stationnement du Marché Saint-Pierre à la SAPA. Depuis le 1er janvier 2009 et suite à une réorganisation interne, ces trois parcs de stationnement sont gérés au quotidien par une filiale de la Société VINCI PARK, la société VINCI PARK SERVICES. VINCI PARK SERVICES est devenue INDIGO PARK (adoption d'une nouvelle dénomination sociale) à compter du 4 novembre 2015.
Le statut juridique du parc de stationnement Jaude/Vervingétorix, est la concession. Le statut juridique du parc Saint-Pierre et Allagnat est l'affermage pour chacun de ces deux établissements. Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2016 (avenants votés lors du Conseil Municipal du 24 avril 2015).

Le nombre total d'emplacements exploités par VINCI dans le cadre de la DSP est de 596 places (299 pour Jaude/Vercingétorix, 179 pour Saint-Pierre et 118 pour Allagnat). Le nombre de places disponibles exploitables, indiqué dans les rapports d'activités 2016, était de 267 pour Jaude, 168 pour Saint-Pierre et 113 pour Allagnat.

1-1 Parc Jaude-Vercingétorix
Le parc est ouvert 7j/7 et 24h/24 pour les abonnés et les usagers « horaires ». Il est possible de sortir du parc à toute heure du jour ou de la nuit.

Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,50 € la première heure et le tarif mensuel de base appliqué aux abonnés est de 91,60 € (inchangés en 2016).
Depuis le 1er juillet 2015, afin de respecter les dispositions de la loi « HAMON » (tarification au quart d'heure), une nouvelle grille tarifaire est en place dans les trois parcs qui accueillent les usagers horaires (Jaude, Saint-Pierre, Blaise Pascal).

La fréquentation horaire est en baisse de 1,69 %. Elle a généré une recette de 538 455 €. La recette horaire augmente de 0,94 % par rapport à 2015. Elle représente 74 % du chiffre d'affaires.

Les abonnés ont généré une recette de 158 441 €. Le nombre d'abonnés a baissé de 8,64 % par rapport à l'année précédente, nombre qui est à mettre en corrélation avec la recette «abonnés» en baisse de
11,35 %.

Le chiffre d'affaires total de ce parc est de 696 000 € (711 000 en 2015) correspondant à une baisse de 1,42 %. La prise d'abonnement par le Centre Jaude 2 et les travaux de la rue Saint-Dominique sont avancés comme cause de cette baisse ainsi que les manifestations liées aux événements tragiques de l'année 2016.

L'exploitant déclare avoir réalisé un montant de travaux d'environ 70 000 € HT (119 160 € en 2015) comprenant en particulier 30 433 € en gros-œuvre et 9 750 € de travaux de sécurité incendie.

1-2 Parc Marché Saint-Pierre
Le parc est ouvert 7j/7 et 24h/24 pour les abonnés et les usagers « horaires ». Il est possible de sortir du parc à toute heure du jour ou de la nuit.

Le tarif applicable aux visiteurs est de 1,50 € pour la première heure (tarif de 7h00 à 19h00). Le tarif de base mensuel appliqué aux abonnés est de 83,20 € (inchangés en 2016).

La fréquentation horaire en 2015 est en baisse de 3,11 % par rapport à l'exercice 2015.
Le chiffre d'affaires «horaire» est en légère baisse par rapport à 2015. Il s'élève à 337 290 € en 2016 (345 252 € en 2015).

Le nombre d'abonnements a augmenté de 4,49 % et le chiffre d'affaires correspondant de 5,56 %.

Les commerçants du marché Saint-Pierre avaient en 2011 exprimé le souhait de privilégier le stationnement de courte durée pour les clients du marché. La vente des abonnements avait ainsi été ralentie depuis 2012.
La fréquentation horaire est en baisse continue depuis 2013 (de 143 512 en 2013 à 127 106 en 2016). Aussi, il est intéressant pour l'exploitant de fidéliser de nouveaux abonnés.

Le chiffre d'affaires total est de 421 000 € (en légère baisse par rapport à 2015, 425 000 €). L'exploitant indique que des problèmes d'insécurité liés à la présence de SDF a sérieusement nuit à l'image du parc et à son bon fonctionnement.

L'exploitant indique aussi avoir réalisé en 2016 des travaux pour un montant de 38 000 € correspondant à des reprises de fissures et à des travaux sur l'ascenseur majoritairement.

1-3 Parc Allagnat (Médiathèque)
L'établissement est réservé exclusivement aux abonnés. Le tarif mensuel « abonnés » est de 80,20 € en 2016 (idem en 2015).

Le nombre d'abonnements souscrits est en hausse de 2,18 % par rapport à l'année précédente. La recette a augmenté de 8,70 % ; tout ceci est très relatif compte tenu de l'évolution du nombre d'abonnés (95 en 2016 contre 93 en 2015).

En ce qui concerne les travaux, l'exploitant indique avoir réalisé 4 269 € de travaux en 2016 correspondant exclusivement à un changement de marque.

(2) Parc «Blaise Pascal»
La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la société SPMH (Société du Parking Michel de l'Hospital) pour une durée de 45 ans. Le parc a été mis en service en 1973. La SPMH a rejoint le groupe VINCI PARK devenu, depuis le 4 novembre 2015, INDIGO PARK.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2016 (avenant voté lors du Conseil Municipal du 24 avril 2015).
Le parc est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux abonnés. Il est également accessible 24 heures sur 24 aux clients « horaires ». Le badge magnétique permet la sortie 24 heures sur 24.

Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1,50 € la première heure. Le tarif de base mensuel appliqué aux abonnés est de 88,40 € (inchangés en 2016).

Les 470 places de stationnement ont généré en 2016 275 107 € de recettes horaires et 325 385 € de recettes «abonnés» pour un chiffre d'affaires total de 600,1 k€ en hausse de 4% par rapport à 2015.

Le nombre d'abonnements est en augmentation de 5,18 %. La recette «abonnés» connaît une progression de 5,35%.
La fréquentation horaire est en hausse de 8,35 % par rapport à l'année précédente. Cependant, la recette correspondante est seulement en augmentation de 5,38 %.

La fermeture du parking de l'Hôtel Dieu a visiblement permis la progression du nombre d'abonnés et de la fréquentation horaire.

L'exploitant a pris en charge directe le coût du péage pour un montant de 133 k€ tandis que le syndic (Square Habitat) a piloté l'ensemble des travaux 2016 comme indiqués (étanchéité, maçonnerie, travaux réseau EP, joints de dilatation, étanchéité jardinière, peinture PMR, peinture mains courantes escaliers, raccordement alarme séparateur hydrocarbure, remplacement blocs de secours, grilles de ventilation, ...).

L'ensemble de ces travaux n'ont pas à notre connaissance étés tous réceptionnés. Suite aux travaux en cours, une visite de la commission de sécurité sera programmée. Elle devra émettre un avis favorable. Les réserves seront à traiter, celles apparaissant dans les précédents rapports devront être imputées à Indigo.

Ils devront faire l'objet d'un examen ultérieur par les services communautaires comme d'ailleurs l'ensemble des travaux indiqués sur la totalité des parkings.

(3) Parc «Les Carmes-Delille»
La construction et la gestion du parc de stationnement Les Carmes-Delille ont été confiées en 1981 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société PARCADE, aujourd'hui filiale d'INDIGO PARK. Le contrat arrivera à échéance en 2026.
Ce parc est accessible 24 heures sur 24 uniquement aux abonnés. Le tarif mensuel «abonnés» est de 54,20 €.

Un tarif trimestriel préférentiel a été institué en 2007 (158,10 € en 2016). Si ce tarif préférentiel était significatif à l'origine, suite aux augmentations tarifaires annuelles, il est à l'heure actuelle anecdotique (4,50 € d'économies pour un trimestre).

Le nombre d'abonnés en 2016 a augmenté de 6,02 % soit une hausse de recettes de 9,57 % (correspondants de manière quasi équivalente à la baisse dans les mêmes proportions de 2015).

Il est indiqué des travaux de changements de luminaires sur la partie publique ainsi que la création d'un point d'eau pour un peu moins de 7 000 € HT en 2016.

Il est envisagé un investissement de 6 000 € HT en 2017 mais en précisant que tant que les travaux en surface ne sont pas traités, rien ne peut être envisagé.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ces informations.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 NOV 2017

Pour Le Maire et par délégation,
L'Adjoint en charge des Transports et de la Circulation,

Cyril CINEUX



VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Parc de stationnement
VERCINGETORIX

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016

INDIGO Park
4 Place de la Pyramide - 92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park
146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.


Place de Jaude
Boulevard Desaix
Place Delille
Place Lamartine
Place Gaillard
Espace Photosite
Parking Jaude Clermont Ferrand
Parking Delille Clermont Ferrand
Parking Saint Pierre Les Minimes
Parking Carnot Clermont Ferrand
Parking Victor Hugo Clermont Ferrand
Parking Gare Clermont Ferrand
Parking Jaude Clermont Ferrand
Parking Delille

INDIGO

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1
1.2. Présentation de l'ouvrage 2
1.3. Services du parc 3
1.4. Points remarquables de l'année 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs horaires 5
2.1.2. Tarifs abonnés 6
2.1.3. Tarifs forfaits 6

2.2 Analyse détaillée de l'activité 7
2.1.4. Fréquentations et recettes globales 7
2.1.5. Fréquentations horaires de l'ouvrage 8
2.1.6. Fréquentations et catégories d'abonnés 9

2.2. Compte de la délégation 10
2.2.1. Patrimoine de délégation au 31/12 11
2.2.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 12
2.2.3. Biens immobiliers et autres biens 13
2.2.4. Réalisation des principaux investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 14

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 15

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 15

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 16

4.1. Surveillance et propreté 16
4.2. Développement durable 17
4.3. Formation du personnel 19
4.4. Initiatives et actions commerciales 20
4.4.1. Différentes cartes 20
4.4.2. Opérations commerciales - Communication 21

5. CONCLUSION 22

6. ANNEXE 23

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 23

Annexe 2 BILAN 2016 24

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Vercingétorix dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat a pris fin le 31/12/2016.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la SAPA, par la société Indigo spécialisée dans l'exploitation du stationnement.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Philippe MEYVIAL et de 5 agents d'exploitation, sous la supervision d'Eugène BERTRAC, Responsable de District, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de Secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur Régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2016, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Vercingétorix comprend 267 places de stationnement sur 2 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j / 7 24h/24h**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j / 7 24h/24h**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Du lundi au Samedi 07h30-21h30**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR	**Non**
Toilettes publiques	**Oui**		
Nb de Bornes d'Entrée	**2**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Oui**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
PARC / SERVICES	VERCINGETORIX
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage	✖
RELATION CLIENT	
N°Azur Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé opérations et d'assistance	✖

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc

Les partenariats avec la fédération « Clermont Commerces » et les hôtels du centre-ville se poursuivent en 2016.

- Evènements singuliers

Dans le cadre de la mise en conformité du parking, INDIGO a installé des barrières de protection en dessous de la ventilation.
Cette modification a entrainé la suppression de plusieurs places de stationnement.

Toujours dans le but d'améliorer la sécurité des usagers, des gardes corps ont été mis en place devant le bureau d'accueil du parking à l'emplacement du dénivelé.

Afin d'apporter son soutien à la lutte contre le cancer du sein, le personnel d'INDIGO a soutenu le mouvement « OCTOBRE ROSE » par le port d'un vêtement de couleur rose et sensibilisé le public par l'affichage de la campagne dans le parking.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES

Durée de stationnement	Jour / Nuit		Durée de stationnement	Jour / Nuit	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00		De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
15 min	1,00€	0,30€	6H15	9,40€	2,60€
30 min	1,30€	0,40€	6H30	9,50€	2,60€
45 min	1,40€	0,50€	6H45	9,60€	2,60€
1H00	1,50€	0,60€	7H00	9,70€	2,60€
1H15	2,40€	1,40€	7H15	10,20€	2,60€
1H30	2,90€	1,70€	7H30	10,30€	2,60€
1H45	3,00€	1,80€	7H45	10,40€	2,60€
2H00	3,10€	1,90€	8H00	10,50€	2,60€
2H15	4,00€	2,40€	08H15	11,00€	2,60€
2H30	4,10€	2,50€	08H30	11,10€	2,60€
2H45	4,20€	2,60€	08H45	11,20€	2,60€
3H00	4,30€	2,60€	09H00	11,30€	2,60€
3H15	5,30€	2,60€	09H15	11,40€	2,60€
3H30	5,40€	2,60€	09H30	11,50€	2,60€
3H45	5,50€	2,60€	09H45	11,60€	2,60€
4H00	5,60€	2,60€	10H00	11,70€	2,60€
4H15	6,60€	2,60€	10H15	11,80€	2,60€
4H30	6,80€	2,60€	10H30	11,90€	2,60€
4H45	6,90€	2,60€	10H45	12,00€	2,60€
5H00	7,00€	2,60€	11H00	12,10€	2,60€
5H15	8,00€	2,60€	11H15	12,20€	2,60€
5H30	8,20€	2,60€	11H30	12,30€	2,60€
5H45	8,30€	2,60€	11H45	12,40€	2,60€
6H00	8,40€	2,60€	12H00	12,50€	2,60€

2.1.2. TARIFS ABONNES

	Tarifs
Abonnement 24H/24H Mensuel	91,60€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	274,80€
Abonnement Nuit (18H00-09H00+Dim. + Fériés) Mensuel	23,00€
Abonnement 24H/24H PMA	89,60€
Abonnement Motos Mensuel	41,60€

2.1.3. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Tarifs
Carte congrès Durée 24h00	9,50 €
Carte congrès Durée 1 mois	93,90 €

CARTES A DECOMPTE

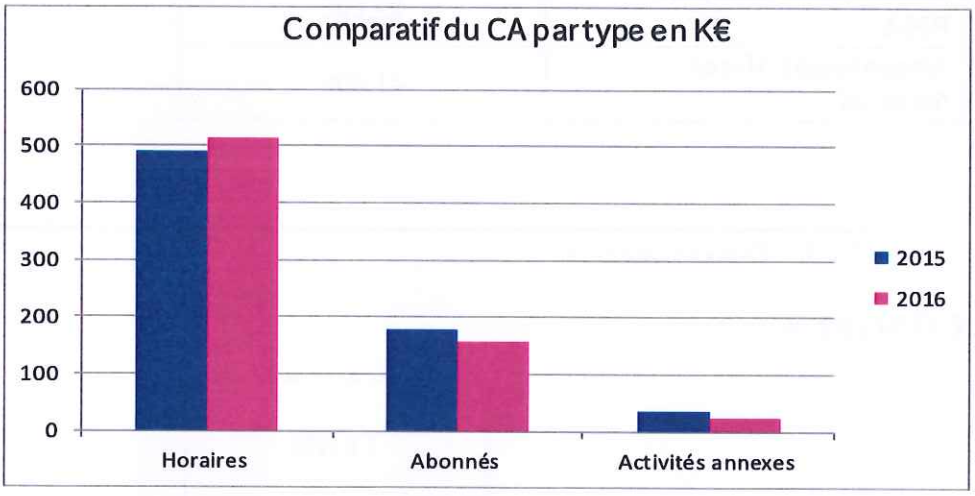
Forfaits	Tarifs	
	Montant	Valeur
Offre 1	15,00€	17,00€
Offre 2	30,00€	34,00€
Offre 3	45,00€	52,00€

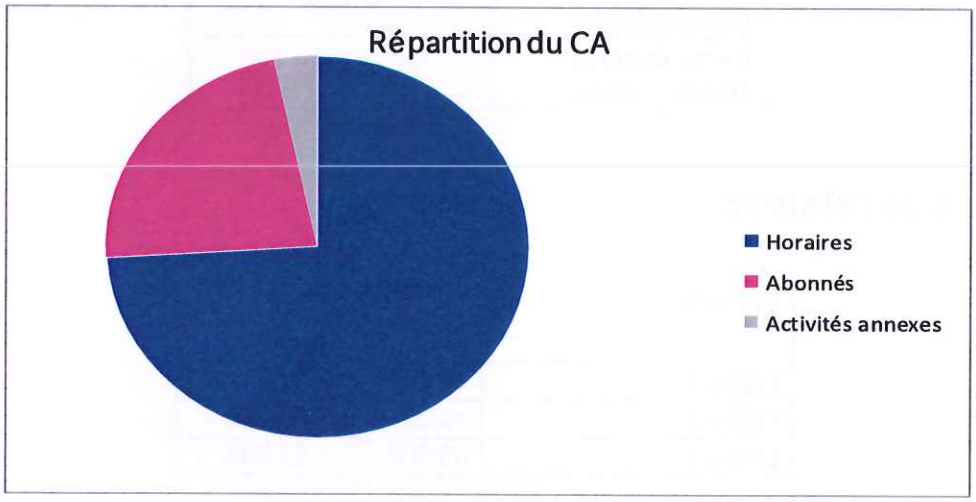
2.2 ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.1.4. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PARKING**

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2015	492	178	36	706,0
2016	515	158	23,0	696
ECART	4,67%	-11,24%	-36,1%	-1,42%
REPARTITION DU CA	74%	23%	3%	100,00%





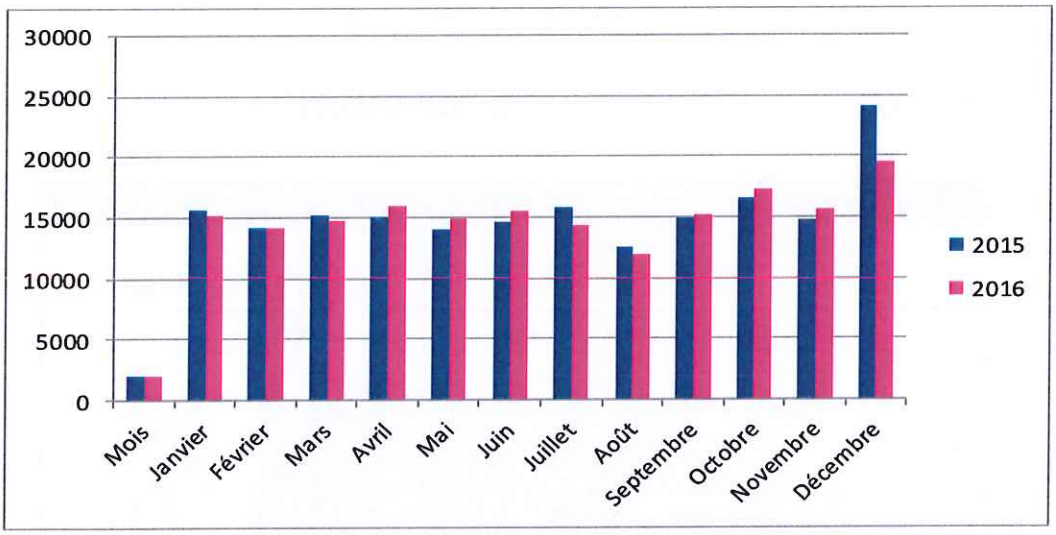
Commentaires :

Les recettes totales du parc sont en baisse de 1,42 % selon le détail suivant :

- Horaires : + 4.67 % par rapport à n-1,
- Abonnés : - 11.24 % par rapport à n-1,
- Activités annexes : - 36.1 % par rapport à n-1.

2.1.5. FREQUENTATIONS HORAIRES DE L'OUVRAGE

Mois	2015	2016	EVOLUTION
Janvier	15 638	15 171	-2,99%
Février	14 199	14 138	-0,43%
Mars	15 222	14 832	-2,56%
Avril	15 017	15 963	6,30%
Mai	14 025	14 903	6,26%
Juin	14 587	15 511	6,33%
Juillet	15 844	14 367	-9,32%
Août	12 607	11 894	-5,66%
Septembre	14 941	15 168	1,52%
Octobre	16 480	17 227	4,53%
Novembre	14 751	15 663	6,18%
Décembre	24 184	19 486	-19,43%
Total	**187 495**	**184 323**	**-1,69%**



La fréquentation horaire est en baisse de 1,69% par rapport à l'année précédente.

2.1.6. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2015	2016	ECART N-1
Janvier	201	206	2,43%
Février	190	198	4,04%
Mars	198	206	3,88%
Avril	202	199	-1,51%
Mai	208	191	-8,90%
Juin	206	193	-6,74%
Juillet	211	185	-14,05%
Août	205	178	-15,17%
Septembre	219	188	-16,49%
Octobre	225	189	-19,05%
Novembre	226	192	-17,71%
Décembre	223	189	-17,99%
Total	**210**	**193**	-8,64%

RECETTES ABONNES DU PARKING VERCINGETORIX TTC :

Mois	2015	2016	Evolution %
Janvier	19 401 €	18 203 €	-6,17%
Février	16 631 €	16 219 €	-2,48%
Mars	18 074 €	17 148 €	-5,12%
Avril	17 274 €	15 953 €	-7,65%
Mai	18 092 €	15 664 €	-13,42%
Juin	17 639 €	15 848 €	-10,15%
Juillet	17 249 €	14 959 €	-13,28%
Août	16 603 €	14 487 €	-12,74%
Septembre	17 949 €	15 081 €	-15,98%
Octobre	18 094 €	15 483 €	-14,43%
Novembre	19 023 €	15 489 €	-18,58%
Décembre	18 010 €	15 216 €	-15,51%
TOTAL	**214 039 €**	**189 750 €**	-11,35%

La recette « abonné » annuelle baisse de 11,35 % par rapport à n-1.

2.2. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015	Année 2016	Ecart n/n-1
Horaires parcs	533 457	538 455	0,94%
Abonnés parcs	178 155	158 441	-11,07%
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	7 665	8 178	6,70%
Sous Total Chiffre d'Affaires	719 277	705 074	-1,97%
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	87	33	-62,22%
Sous Total Autres Produits	87	33	-62,22%
Total Produits d'Exploitation	**719 364**	**705 107**	-1,98%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-225 726	-224 599	-0,50%
Personnel Contrat à Durée Determinée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-5 848	-7 279	24,48%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-29 124	-3 025	-89,61%
Prestations de Nettoyage			
Prestations de Gardiennage			
Sous Total Frais de Personnel	-260 697	-234 903	-9,89%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-31 803	-17 209	-45,89%
Entretien : Contrats	-18 529	-14 504	-21,72%
Electricité, Fluides	-28 317	-16 414	-42,04%
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-4 936	-3 801	-23,00%
Location Matériel d'Exploitation	-149	-149	-0,03%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-83 735	-52 077	-37,81%
Actions Commerciales	-791	-445	-43,73%
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-4 897	-2 374	-51,52%
Frais Administratifs et Divers	-1 627	-5 016	208,32%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-7 315	-7 835	7,11%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-351 747**	**-294 815**	-16,19%
Police d'Assurances	-5 435	-4 496	-17,27%
Sinistres	-241	553	-329,94%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-4 908	-5 605	14,20%
Redevances Aux Concédants	-36 404	-26 319	-27,70%
Taxes et Versements Assimilés	-37 230	-37 870	1,72%
Autres Charges et Provisions Courantes	-157	-3 937	2414,53%
Charges de Gros Entretien		-16 844	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-17 633	-15 512	-12,03%
Frais Généraux Siège	-43 066	-48 298	12,15%
Total Autres Charges d'Exploitation	-145 072	-158 328	9,14%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-145 072**	**-158 328**	9,14%
Total Charges d'Exploitation	**-496 819**	**-453 143**	-8,79%
Autres Charges Non Courantes			
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport			
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-230 771	-372 428	61,38%
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-230 771	-372 428	61,38%
Total Charges Non Courantes	**-230 771**	**-372 428**	61,38%
EBIT	**-8 226**	**-120 464**	1364,37%
Frais Financiers	-27 572	-37 498	36,00%
Total Frais Financiers	-27 572	-37 498	
Total Frais Financiers	**-27 572**	**-37 498**	36,00%
Resultat Net avant Impot Parc	**-35 798**	**-157 962**	341,26%

2.2.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016 H.T	Dotations 2016	cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
BIENS DE RETOUR	0,00	0,00	0,00	0,00
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	36 203,11	3 103,95	22 619,36	13 583,75
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	1 002,99	0,00	1 002,99	0,00
MATERIEL AUTOMOBILE	1 133,32	0,00	1 133,32	0,00
MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	990,92	0,00	990,92	0,00
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 292,66	0,00	4 292,66	0,00
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	1 478,76	0,00	1 478,76	0,00
BIENS DE REPRISE*	45 101,76	3 103,95	31 518,01	13 583,75
TOTAL Clermont-Ferrand Jaude Vercingétorix	45 101,76	3 103,95	31 518,01	13 583,75

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	45 102
Immobilisations valeur comptable nette	13 584
Immobilisation en cours	0

Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	0

A noter :
L'ensemble des biens de retour a été amorti, d'où la VNC a 0.
Les biens de reprise sont valorisés à 13.5 k€.

2.2.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
12/11/2001	COMPTEUSE DE PIECE	601,25	0,00	601,25	0,00
30/04/2009	AUTOLAVEUSE B90 BROSSE CYLINDRIQUE	11 600,00	540,29	11 600,00	0,00
02/07/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	1 471,23	163,46
01/01/2013	AXIOBOX M1 + IHM	22 367,17	2 236,72	8 946,88	13 420,29
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**36 203,11**	**3 103,95**	**22 619,36**	**13 583,75**
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	222,88	0,00	222,88	0,00
06/10/2009	REMORQUE CARGO 225 PTAC 75UKG KERENZO	780,11	0,00	780,11	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**1 002,99**	**0,00**	**1 002,99**	**0,00**
14/12/2007	SCOOTER SYM MODELE ORBIT 50	1 133,32	0,00	1 133,32	0,00
	MATERIEL AUTOMOBILE	**1 133,32**	**0,00**	**1 133,32**	**0,00**
01/01/1998	COPIEUR RANK XEROX 5018	990,92	0,00	990,92	0,00
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	**990,92**	**0,00**	**990,92**	**0,00**
12/12/2001	MATERIEL INFORMATIQUE	1 122,03	0,00	1 122,03	0,00
19/10/2005	MICRO ORDINATEUR,MONITEUR,LECTEUR ZIP	1 095,00	0,00	1 095,00	0,00
30/06/2006	INST CISCO SOHO 97 / ADSL RJ11	949,63	0,00	949,63	0,00
01/01/2011	ENS.HP MT 6000PRO E5400+ECRAN LED22"	563,00	0,00	563,00	0,00
09/03/2011	ENS.HP 6000PRO MT E5700+ECRAN 22LED	563,00	0,00	563,00	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**4 292,66**	**0,00**	**4 292,66**	**0,00**
01/01/1998	LOT MOBILIER DE BUREAU	1 478,76	0,00	1 478,76	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	**1 478,76**	**0,00**	**1 478,76**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***45 101,76***	***3 103,95***	***31 518,01***	***13 583,75***
TOTAL	**630007 Clermont-Ferrand Jaude Vercingétorix**	**45 101,76**	**3 103,95**	**31 518,01**	**13 583,75**

2.2.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
RAS	-	-	-	-

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1	X			
Mur Niveau -1	X			
Sol Niveau -2	X			
Mur Niveau -2	X			
Portails entrée	X			
Portails sortie	X			
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			
Local d'exploitation	X			
Electricité niveau -1	X			
Electricité niveau -2	X			
Eclairage de sécurité	X			Revu en 2013
Alarme Incendie	X			demande de la CAS (*)
Ventilation	X			demande de la CAS (*)
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture		X		Quelques fuites dalle supérieure
Peinture de l'ouvrage	X			
Portes coupe-feu	X			demande de la CAS (*)

2.2.4. REALISATION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2016			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
Réfection Ascenseur	1 020,00 €		ThyssenKrupp
Maitrise d'œuvre interne	8 400,00 €		Indigo - Direction technique
Gros Œuvre (fissure - peinture - canalisation - local pompe)	30 433,30 €		EGC Auvergne
Bureau de contrôle	1 105,00 €		Socotec
Bureau d'étude poteau	780,00 €		BE Pratec
Travaux de sécurité incendie	9 750,00 €		EcoBatys
Bureau d'Etude Structure	1 200,00 €		Ideum Partners
Marque Indigo		4 269,49 €	APIA
Réparation Infiltration		12 574,51 €	DOME Etanchéité
TOTAUX	52 688,30 €	16 844,00 €	

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Borne de sortie	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Barrière	PARKEON	AUTOMATIC SYSTEM	3	OUI	4
Caisse automatique CB	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Centrale de gestion	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Caisse manuelle	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	PARKEON	MONEYLINE INGENICO	2	OUI	4
Interphonie	COMMEND	COMMEND	8	NON	
Equipement Sortie LIBER'T	PARKEON		1	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	ORONA	ASTREM	1	OUI	10
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	26	OUI	1
Alarme Incendie	SANTERNE	3	1	NON	
Sonorisation	INDIGO	STUDIO CRAFT	1	NON	
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	
Caméras	REXEL	SONY	7	NON	
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de caméras de vidéosurveillance.

Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc…).

Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée de 07h30 à 21h30 du Lundi au Samedi, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social …),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, …),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche…),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique…). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier…). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux…) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'intermodalité « classique » de proximité tout comme sur l'intermodalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement.

4.4. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.4.1. DIFFERENTES CARTES

- **« LA CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14% de remise à l'achat d'une carte.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

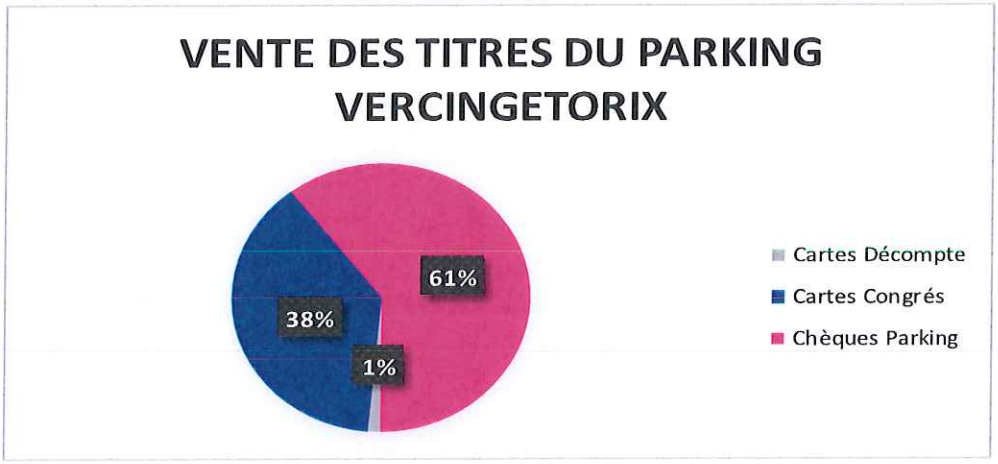
- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.
L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO INDIGO et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	37	1007	1600



Partenariats:

- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, INDIGO a développé des services innovants pour :

- **Chercher où se garer,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

5. CONCLUSION

Les événements tragiques de cette année 2016, associés aux différentes manifestations ont participé à la baisse de la fréquentation.

La prise d'abonnement par le Centre Jaude 2 et les travaux de construction de la rue Saint Dominique ont amplifié cette baisse.

INDIGO a mis toute son énergie pour satisfaire au mieux les clients et la Ville autour de nos 4 piliers :

- la propreté,
- l'accueil client,
- la sécurité,
- la maintenance.



« Campagne d'affiche sur le parc de la Ville en Octobre 2016 ».

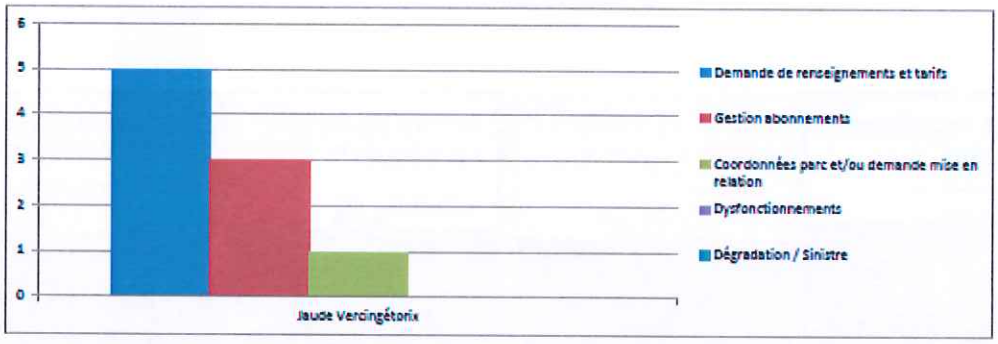
6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2016
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 9

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Jaude Vercingétorix	5	3	1			9



ANNEXE 2 BILAN 2016

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	951 880	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	21 088	AM		21 088
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15	BG		15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	1 052 624	BK	1 019 262	33 361
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	361 305	BW		361 305
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	63 845	BY	15 769	48 076
		Autres créances (3)	BZ	589 098	CA		589 098
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	92 107	CG		92 107
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	1 106 356	CK	15 769	1 090 586
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 158 979	1A	1 035 032	1 123 947

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	40 221
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-12 890
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	30 871
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	60 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	763 079
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 189
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	139 792
	Autres dettes	EA	62 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	18 340
	TOTAL (IV)	EC	1 033 076
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 123 947

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 030 027
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	0			0
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	1 843 417			1 843 417
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	1 843 417			1 843 417
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				266 491
	Autres produits (1) (11)	FQ				2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				2 109 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				1 367 281
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				7 056
	Salaires et traitements*	FY				
	Charges sociales (10)	FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				514 109
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				15 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				60 000
	Autres charges (12)	GE				111 430
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				2 075 240
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				34 669
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				458
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				458
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				439
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				439
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				19
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				34 688

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 288
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 288
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	30 206
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	21 595
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 802
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-47 513
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 114 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 127 545
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-12 890
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	439
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	458
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 000
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 598
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC sur immobilisations mises au rebut	30 206	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 595	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 288

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Parc de stationnement
SAINT-PIERRE

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016

INDIGO Park

4 Place de la Pyramide - 92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park

146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 1

1.1. Contrat et exploitant 1

1.2. Présentation de l'ouvrage 1

1.3. Services du parc 2

1.4. Points remarquables de l'année 3

2. COMPTE RENDU FINANCIER 4

2.1. Politique tarifaire 4
2.1.1. Tarifs horaires 4
2.1.2. Tarifs abonnés 5
2.1.3. Tarifs forfaits 5

2.2. Analyse détaillée de l'activité 6
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 6
2.2.2. Fréquentations horaires de L'ouvrage 7
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 8

2.3. Compte de la délégation 9
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 10
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 11
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 12
2.3.4. Réalisation des principaux investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 13

3. COMPTE RENDU TECHNIQUE 14

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 14

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 15

4.1. Surveillance et propreté 15

4.2. Développement durable 16

4.3. Formation du personnel 18

4.4. Initiatives et actions commerciales 19
4.4.1. Différentes cartes 19
4.4.2. Opérations commerciales - Communication 20

5. CONCLUSION 21

6. ANNEXE 22

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 22

Annexe 2 BILAN 2016 23

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Saint-Pierre dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat a pris fin le **31/12/2016**

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Philippe MEYVIAL et de 2 agents d'exploitation, sous la supervision d'Eugène BERTRAC, Responsable de district, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2016, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Saint-Pierre comprend 168 places de stationnement sur 2 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j/ 7 24h/24**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j/ 7 24h/24**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Du Lundi au Samedi 09h00-19h00**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR	**Oui**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Oui**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
PARC / SERVICES	ST-PIERRE
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage	✖
RELATION CLIENT	
Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Partenariat, attractivité et dynamique du Parc

Les partenariats avec la fédération « Clermont Commerces » et les hôtels du centre-ville se sont poursuivis en 2016. Ces opérations ont eu pour but de démontrer que le commerce et le logement en ville sont compatibles avec une facilité d'accès et de stationnement.

- Evènements singuliers

Indigo a réalisé des travaux définis comme suit :

- La maintenance des équipements,
- Le changement des luminaires.

Afin de répondre le plus équitablement aux attentes des utilisateurs des parkings et en application de la loi Hamon, la tarification horaire du parking est passée au quart d'heure en 2015.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES

Durée de stationnement	Jour / Nuit		Durée de stationnement	Jour / Nuit	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00		De 19h00 à 07h00	De 19h00 à 07h00
15 min	1.00€	0.30€	**6H15**	9.40€	2.60€
30 min	1.30€	0.40€	**6H30**	9.50€	2.60€
45 min	1.40€	0.50€	**6H45**	9.60€	2.60€
1H00	1.50€	0.60€	**7H00**	9.70€	2.60€
1H15	2.40€	1.40€	**7H15**	10.20€	2.60€
1H30	2.90€	1.70€	**7H30**	10.30€	2.60€
1H45	3.00€	1.80€	**7H45**	10.40€	2.60€
2H00	3.10€	1.90€	**8H00**	10.50€	2.60€
2H15	4.00€	2.40€	**08H15**	11.00€	2.60€
2H30	4.10€	2.50€	**08H30**	11.10€	2.60€
2H45	4.20€	2.60€	**08H45**	11.20€	2.60€
3H00	4.30€	2.60€	**09H00**	11.30€	2.60€
3H15	5.30€	2.60€	**09H15**	11.40€	2.60€
3H30	5.40€	2.60€	**09H30**	11.50€	2.60€
3H45	5.50€	2.60€	**09H45**	11.60€	2.60€
4H00	5.60€	2.60€	**10H00**	11.70€	2.60€
4H15	6.60€	2.60€	**10H15**	11.80€	2.60€
4H30	6.80€	2.60€	**10H30**	11.90€	2.60€
4H45	6.90€	2.60€	**10H45**	12.00€	2.60€
5H00	7.00€	2.60€	**11H00**	12.10€	2.60€
5H15	8.00€	2.60€	**11H15**	12.20€	2.60€
5H30	8.20€	2.60€	**11H30**	12.30€	2.60€
5H45	8.30€	2.60€	**11H45**	12.40€	2.60€
6H00	8.40€	2.60€	**12H00**	12.50€	2.60€

2.1.2. TARIFS ABONNES

	Tarifs
Abonnement 24H/24H Mensuel	83,20€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	249,60€
Abonnement Nuit (18H00-09H00+Dim. + Fériés) Mensuel	23,00€
Abonnement 24H/24H PMA	81,20€
Abonnement Motos Mensuel	40,60€

Augmentation des tarifs horaires et abonnés au 1er octobre 2015.

2.1.3. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Tarifs
Carte congrès Durée 24h00	9,50€
Carte congrès Durée 1 mois	86,70€

Augmentation du tarif 24h congrès au 1er juillet et du tarif 1 mois au 1er octobre 2015.

CARTES A DECOMPTE

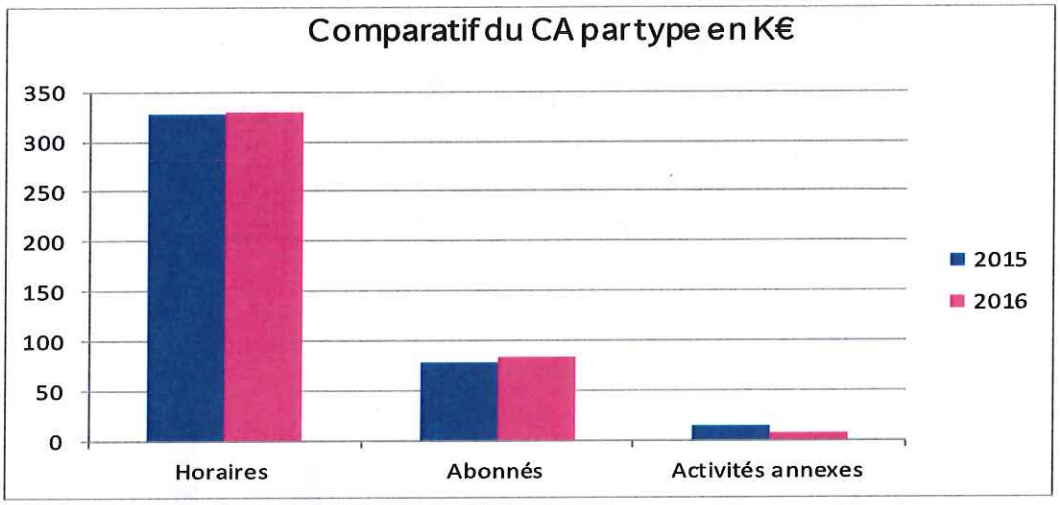
Forfaits	**Tarifs**	
	Montant	Valeur
Offre 1	15,00€	17,00€
Offre 2	30,00€	34,00€
Offre 3	45,00€	52,00€

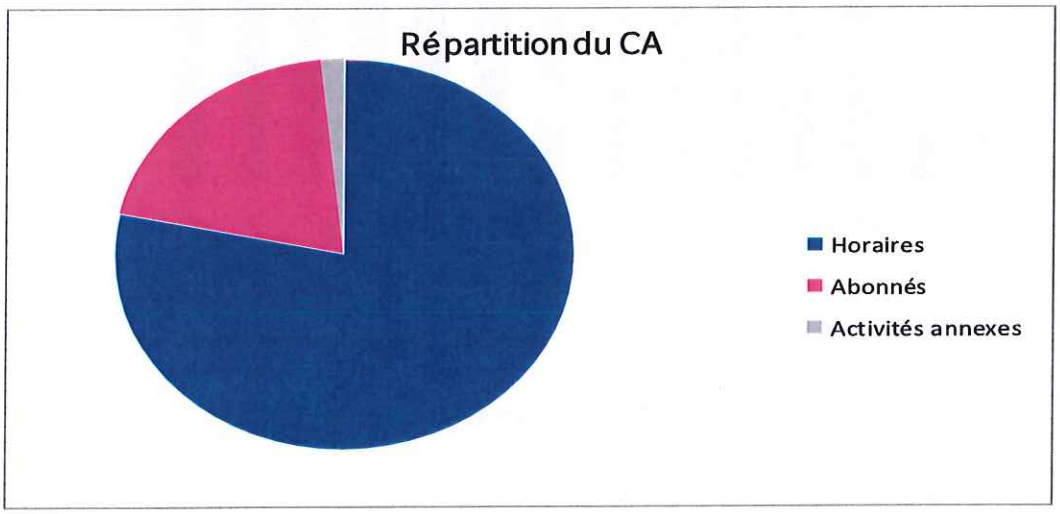
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PARKING SAINT-PIERRE**

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2015	328	79,0	14	421,0
2016	330	84	7	421
ECART	0,61%	6,33%	-50,00%	0,00%
REPARTITION DU CA	78%	20%	2%	100,00%



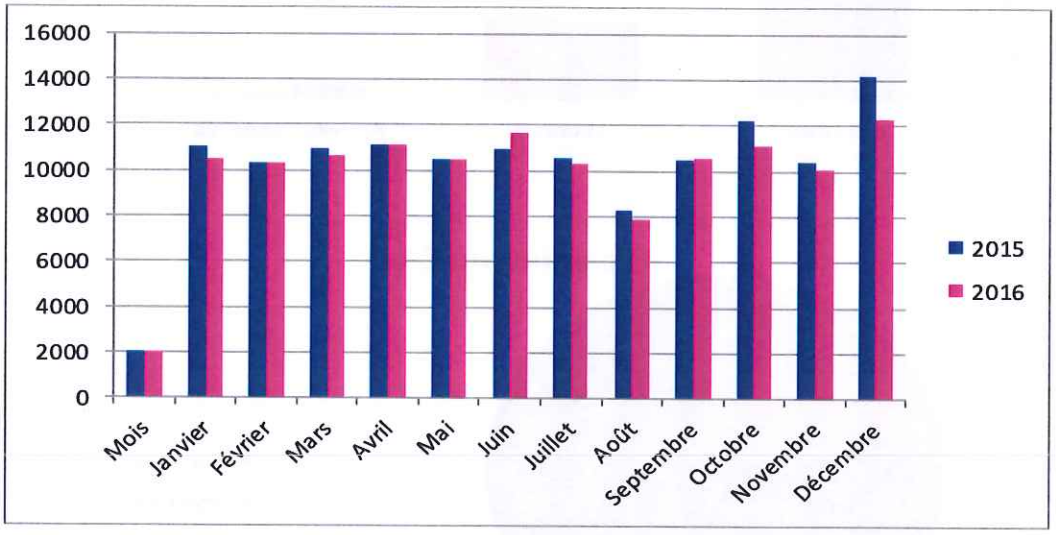


Les recettes totales du parc sont stables selon le détail suivant :

- Horaires : - 0.61 % par rapport à n-1,
- Abonnés : +6.33 % par rapport à n-1,
- Activités annexes : - 50 % par rapport à n-1.

2.2.2. FREQUENTATIONS HORAIRES DE L'OUVRAGE

Mois	2015	2016	EVOLUTION
Janvier	11 028	10 500	-4,79%
Février	10 356	10 302	-0,52%
Mars	10 973	10 673	-2,73%
Avril	11 132	11 131	-0,01%
Mai	10 466	10 517	0,49%
Juin	10 988	11 709	6,56%
Juillet	10 581	10 309	-2,57%
Août	8 302	7 871	-5,19%
Septembre	10 505	10 543	0,36%
Octobre	12 189	11 107	-8,88%
Novembre	10 436	10 119	-3,04%
Décembre	14 232	12 325	-13,40%
Total	**131 188**	**127 106**	**-3,11%**



La fréquentation horaire est en baisse de 3,11% par rapport à l'exercice 2015.

2.2.3. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING SAINT-PIERRE EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2015	2016	ECART N-1
Janvier	104	106	1,89%
Février	108	113	4,42%
Mars	108	116	6,90%
Avril	106	116	8,62%
Mai	104	116	10,34%
Juin	107	120	10,83%
Juillet	118	117	-0,85%
Août	115	115	0,00%
Septembre	120	119	-0,84%
Octobre	121	122	0,82%
Novembre	114	123	7,32%
Décembre	115	120	4,17%
Total	**112**	**117**	4,49%

RECETTES ABONNES DU PARKING SAINT-PIERRE TTC :

Mois	2015	2016	Evolution %
Janvier	8 185 €	8 124 €	-0,75%
Février	8 109 €	8 183 €	0,91%
Mars	8 113 €	8 070 €	-0,53%
Avril	8 047 €	8 197 €	1,86%
Mai	7 675 €	8 369 €	9,04%
Juin	8 042 €	8 397 €	4,41%
Juillet	7 743 €	8 362 €	7,99%
Août	7 581 €	8 427 €	11,16%
Septembre	8 062 €	8 539 €	5,92%
Octobre	7 952 €	8 728 €	9,76%
Novembre	7 985 €	8 751 €	9,59%
Décembre	7 915 €	8 563 €	8,19%
TOTAL	**95 409 €**	**100 710 €**	5,56%

Le nombre d'abonnements souscrits pour ce parc est en hausse de 4,49%, la recette abonnement augmente en parallèle de 5,56%.

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015	Année 2016	Ecart n/n-1
Horaires parcs	345 252	337 293	-2,31%
Abonnés parcs	79 265	83 729	5,63%
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	5 634	4 825	-14,36%
Sous Total Chiffre d'Affaires	430 151	425 847	-1,00%
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	116		-100,00%
Sous Total Autres Produits	116	0	-100,00%
Total Produits d'Exploitation	**430 267**	**425 847**	-1,03%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-68 937	-65 781	-4,58%
Personnel Contrat à Durée Determinée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 447	-3 140	28,32%
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-5 273	-3 843	-27,12%
Prestations de Nettoyage			
Prestations de Gardiennage		-1 628	
Sous Total Frais de Personnel	-76 657	-74 392	-2,95%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-15 610	-10 431	-33,18%
Entretien : Contrats	-6 188	-8 832	42,73%
Electricité, Fluides	-3 623	-11 784	225,26%
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-3 479	-1 932	-44,47%
Location Matériel d'Exploitation	-87	-87	0,00%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-28 987	-33 066	14,07%
Actions Commerciales	-578	-375	-35,12%
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-2 828	-1 404	-50,35%
Frais Administratifs et Divers	-382	-154	-59,69%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 788	-1 933	-48,97%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-109 432**	**-109 391**	-0,04%
Police d'Assurances	-3 134	-2 883	-8,01%
Sinistres	-1 000	-1 270	27,00%
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-3 149	-3 646	15,78%
Redevances Aux Concédants	-21 826	-15 914	-27,09%
Taxes et Versements Assimilés	-13 198	-9 481	-28,16%
Autres Charges et Provisions Courantes	-275		-100,00%
Charges de Gros Entretien		-9 161	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-10 692	-9 369	-12,37%
Frais Généraux Siège	-26 114	-29 170	11,70%
Total Autres Charges d'Exploitation	-79 388	-80 894	1,90%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-79 388**	**-80 894**	1,90%
Total Charges d'Exploitation	**-188 820**	**-190 285**	0,78%
Autres Charges Non Courantes			
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport			
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-49 643	-127 137	156,10%
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-49 643	-127 137	156,10%
Total Charges Non Courantes	**-49 643**	**-127 137**	156,10%
EBIT	**191 804**	**108 425**	-43,47%
Frais Financiers	-6 346	-3 658	-42,36%
Total Frais Financiers	-6 346	-3 658	-42,36%
Total Frais Financiers	**-6 346**	**-3 658**	-42,36%
Resultat Net avant Impot Parc	**185 458**	**104 767**	-43,51%

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016 H.T	Dotations 2016	cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
BIENS DE RETOUR	0,00	0,00	0,00	0,00
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	21 160,78	1 395,89	14 613,06	6 547,72
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	216,32	0,00	216,32	0,00
BIENS DE REPRISE*	21 377,10	1 395,89	14 829,38	6 547,72
TOTAL Clermont-Ferrand Saint-Pierre	21 377,10	1 395,89	14 829,38	6 547,72

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	21 377
Immobilisations valeur comptable nette	6 548
Immobilisation en cours	0

Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	**0**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 717,65	0,00	2 717,65	0,00
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 800,00	0,00	2 800,00	0,00
30/07/2001	AUTOLAVEUSE	2 717,65	0,00	2 717,65	0,00
12/11/2001	COMPTEUSE DE PIECE	601,25	0,00	601,25	0,00
30/05/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	1 500,71	133,98
01/01/2013	ZXIOBOX M1 + IHM	10 689,54	1 068,95	4 275,80	6 413,74
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**21 160,78**	**1 395,89**	**14 613,06**	**6 547,72**
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	216,32	0,00	216,32	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**21 377,10**	**1 395,89**	**14 829,38**	**6 547,72**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***21 377,10***	***1 395,89***	***14 829,38***	***6 547,72***
TOTAL	**630006 Clermont-Ferrand Saint-Pierre**	**21 377,10**	**1 395,89**	**14 829,38**	**6 547,72**

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
Pupitre d'exploitation		X	X	Aucune utilité de ce matériel depuis la mise en place du système de gestion PARKEON avec renvois des commandes dans un nouveau coffret.

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1	X			
Mur Niveau -1	X			
Sol Niveau -2	X			
Mur Niveau -2	X			
Portails	X			Portails entrée + sortie remplacés en 2013
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			
Local d'exploitation	X			
Electricité	X			
Eclairage de sécurité	X			
Alarme Incendie	X			
Ventilation	X			
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture	X			
Peinture de l'ouvrage	X			

2.3.4. REALISATION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2016			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
Rénovation Ascenseur	4 891,04 €		ThyssenKrupp
Vandalisme "Enseigne"	4 589,00 €		Alpha B
Changement Porte	1 243,55 €		Cloiseralu
Reprise des fissures / Canalisation/ plafond	13 877,10 €		EGC Auvergne
Mise au norme Ascenseur		5 869,25 €	ThyssenKrupp
Certificat RVRAT	885,00 €		Socotec
Caméra	2 518,48 €		Santerne
Marque Indigo		3 291,75 €	APIA
TOTAUX	28 004,17 €	9 161,00 €	

3. COMPTE RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat entretien	Nb de visite/an
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Borne de sortie	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Barrière	PARKEON	AUTOMATIC SYSTEM	2	OUI	4
Caisse automatique CB	PARKEON	FLEXIO/VARIO	2	OUI	4
Centrale de gestion	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
Caisse manuelle	PARKEON	FLEXIO/VARIO	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	PARKEON	MONEYLINE INGENICO	2	OUI	4
Interphonie	COMMEND	COMMEND	6	NON	
Equipement Sortie LIBER'T	PARKEON		1	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	ORONA	ASTREM	2	OUI	10
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	12	OUI	1
Sonorisation	VINCI		1	NON	
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	
Caméras	REXEL	SONY	7	NON	
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de caméras de vidéosurveillance.

Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc…).

Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée de 09h00 à 19h00 les lundis et Samedis et de 07h15 à 19h45 du Mardi au Vendredi, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social …),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, …),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche…),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique…). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier…). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux…) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'intermodalité « classique » de proximité tout comme sur l'intermodalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

4.4. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.4.1. DIFFERENTES CARTES

- **« La CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14 % de remise à l'achat d'une carte.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.

Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.

L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO INDIGO et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	54	84	3700



Partenariats:

- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

Mobi Park : services innovants d'aide à la mobilité

Pour aider, les automobilistes à préparer leur déplacement et les rapprocher des commerçants, INDIGO a développé des services innovants pour :

- **Chercher où se garer,**
- **Connaitre les lieux de restauration, de commerce, d'activités à proximité du Parking.**

5. CONCLUSION

Des problèmes d'insécurité liés à la présence de SDF dans le centre-ville ont sérieusement nuit à l'image du parc et à son bon fonctionnement.

Malgré cela nous avons su faire face à la situation en procédant à des évictions journalières, en appelant les forces de l'ordre et en maintenant le parc dans un état propre et accueillant.

INDIGO a mis toute son énergie pour satisfaire au mieux les clients et la Ville autour de nos 4 piliers :

- la propreté,
- l'accueil client,
- la sécurité,
- la maintenance.



« Campagne d'affiche sur le parc de la Ville en Octobre 2016 ».

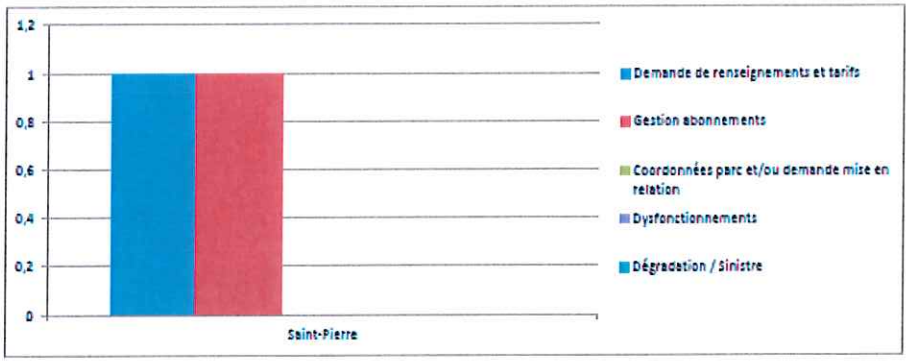
6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2016
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 2

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Saint-Pierre	1	1				2



ANNEXE 2 BILAN 2016

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	951 880	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	21 088	AM		21 088
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15	BG		15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	1 052 624	BK	1 019 262	33 361
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	361 305	BW		361 305
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	63 845	BY	15 769	48 076
		Autres créances (3)	BZ	589 098	CA		589 098
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	92 107	CG		92 107
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	1 106 356	CK	15 769	1 090 586
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 158 979	1A	1 035 032	1 123 947

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	40 221
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-12 890
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	30 871
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	60 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	763 079
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 189
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	139 792
	Autres dettes	EA	62 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	18 340
	TOTAL (IV)	EC	1 033 076
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 123 947

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 030 027
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	0	FB	FC	0
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 843 417	FH	FI	1 843 417
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 843 417	FK	FL	1 843 417
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	266 491
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 109 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 367 281
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 056
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	514 109
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	15 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	60 000
	Autres charges (12)				GE	111 430
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 075 240
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	34 669
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	458
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	458
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	439
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	439
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	19
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	34 688

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 288
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 288
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	30 206
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	21 595
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 802
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-47 513
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	65
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 114 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 127 545
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-12 890

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	439
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	458
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 000
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 598
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC sur immobilisations mises au rebut	30 206	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 595	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 288

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



VILLE DE CLERMONT-FERRAND
Parc de stationnement
MEDIATHEQUE

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016

Indigo Park 4 Place de la Pyramide – F-92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park 146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 3

1.1. Contrat et exploitant 3

1.2. Présentation de l'ouvrage 3

1.3. Services du parc 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs abonnés 5

2.2. Analyse détaillée de l'activité 6
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 6
2.2.2. Fréquentations et catégories d'abonnés 7

2.3. Compte de la délégation 8
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 9
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 10
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 11
2.3.4. Réalisation des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 12

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 13

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 13

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 14

4.1. Surveillance et propreté 14

4.2. Développement durable 15

4.3. Formation du personnel 17

5. CONCLUSION 18

6. ANNEXE 19

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 19

Annexe 2 Bilan 2016 20

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Médiathèque dans le cadre d'un contrat de concession.
Le contrat a pris fin le **31/12/2016.**

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la SAPA, par la société Indigo spécialisée dans l'exploitation du stationnement.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Philippe MEYVIAL, assisté d'un adjoint et d'un agent d'exploitation effectuant la tournée journalière du parc, sous la supervision d'Eugène BERTRAC, Responsable de District, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de Secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur Régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2016, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image des parcs, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc Médiathèque comprend 113 places de stationnement sur 1 niveau avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Non**		
Parc pour client Horaire	**Non**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire		Horaires d'ouverture client Abonné	**7j/ 7 24h/24**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Non**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Non**	Accessibilité PMR	**Non**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Non**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
PARC / SERVICES	MEDIATHEQUE
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage GR CB	✖
RELATION CLIENT	
N°Azur Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS ABONNES

	Tarifs
Abonnement 24H/24H Mensuel	80,20€
Abonnement 24H/24H Trimestriel	231,60€
Abonnement 24H/24H PMA*	76,50€

**P.M.A : prélèvement mensuel automatique*

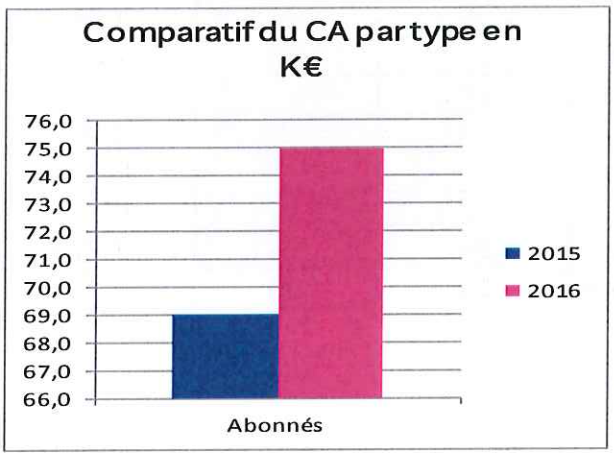
Augmentation des tarifs abonnés au 1er octobre 2015.

2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

- **REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PARKING MEDIATHEQUE**

Chiffre d'affaires K€ HT	Abonnés	Total
2015	69,0	**69,0**
2016	75,0	**75,0**
ECART	8,7%	**8,7%**
REPARTITION DU CA	100%	**100,00%**



Les recettes totales du parc sont en hausse de 8,7%.

2.2.2. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES SUR LE PARKING MEDIATHEQUE EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2015	2016	ECART N-1
Janvier	100	89	-12,36%
Février	97	92	-5,43%
Mars	96	90	-6,67%
Avril	95	97	2,06%
Mai	96	96	0,00%
Juin	95	96	1,04%
Juillet	94	96	2,08%
Août	92	97	5,15%
Septembre	91	100	9,00%
Octobre	89	100	11,00%
Novembre	87	97	10,31%
Décembre	88	95	7,37%
Total	**93**	**95**	2,18%

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015	Année 2016	Ecart n/n-1
Horaires parcs	-17		
Abonnés parcs	69 562	75 323	8,28%
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	75	75	0,00%
Sous Total Chiffre d'Affaires	69 620	75 398	8,30%
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	50		-100,00%
Sous Total Autres Produits	50	0	-100,00%
Total Produits d'Exploitation	**69 670**	**75 398**	8,22%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-15 052	-14 938	-0,76%
Personnel Contrat à Durée Determinée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 132	-992	-12,37%
Personnel Intérimaire d'Exploitation			
Prestations de Nettoyage			
Prestations de Gardiennage			
Sous Total Frais de Personnel	-16 184	-15 930	-1,57%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-566	-2 210	290,46%
Entretien : Contrats	-202	-68	-66,34%
Electricité, Fluides	-4	-7	75,00%
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-14	-11	-21,43%
Location Matériel d'Exploitation	-12	-12	0,00%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-798	-2 308	189,22%
Actions Commerciales	-91		-100,00%
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-7	-3	-57,14%
Frais Administratifs et Divers	-96	-15	-84,38%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-194	-18	-90,72%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-17 176**	**-18 256**	6,29%
Police d'Assurances	-531	-477	-10,17%
Sinistres			
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-694	-773	11,38%
Redevances Aux Concédants	-3 565	-2 846	-20,17%
Taxes et Versements Assimilés	-2 023	-2 015	-0,40%
Autres Charges et Provisions Courantes	-473	-2 385	404,23%
Charges de Gros Entretien		-4 269	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-1 866	-1 659	-11,09%
Frais Généraux Siège	-4 557	-5 165	13,34%
Total Autres Charges d'Exploitation	-13 709	-19 589	42,89%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-13 709**	**-19 589**	42,89%
Total Charges d'Exploitation	**-30 885**	**-37 845**	22,54%
Autres Charges Non Courantes			
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport			
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-125	-1 448	1058,40%
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-125	-1 448	1058,40%
Total Charges Non Courantes	**-125**	**-1 448**	1058,40%
EBIT	**38 660**	**36 105**	-6,61%
Frais Financiers	-15	-8	-46,67%
Total Frais Financiers	-15	-8	-46,67%
Total Frais Financiers	**-15**	**-8**	-46,67%
Resultat Net avant Impot Parc	**38 645**	**36 097**	-6,59%

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016 H.T	Dotations 2016	cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
BIENS DE RETOUR	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**753,70**	**0,00**	**753,70**	**0,00**
BIENS DE REPRISE*	**753,70**	**0,00**	**753,70**	**0,00**
TOTAL Clermont-Ferrand Médiathèque	**753,70**	**0,00**	**753,70**	**0,00**

quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	754
Immobilisations valeur comptable nette	0
Immobilisation en cours	0

Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	**0**

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
19/03/1999	BALAYEUSE MANUELLE SWEEP 700	537,38	0,00	537,38	0,00
19/03/1999	NETTOYEUR HP SIRIO	216,32	0,00	216,32	0,00
	PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	**753,70**	**0,00**	**753,70**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***753,70***	***0,00***	***753,70***	***0,00***
TOTAL	**630005 CLERMONT-FERRAND MÉDIATHÈQUE**	**753,70**	**0,00**	**753,70**	**0,00**

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
RAS	-	-	-	-

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol	X			
Mur	X			
Portails	X			
Portes piétons	X			
Issues de secours	X			
Interphonie	Sans objet			
Local d'exploitation	Sans objet			
Electricité	X			
Eclairage de sécurité	X			
Alarme Incendie	Sans objet			
Ventilation	Sans objet			
Détection CO	Sans objet			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture	X			
Peinture de l'ouvrage	X			

2.3.4. REALISATION DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2016			
Libellé	**Montant Investissement**	**Montant Gros Entretien**	**Fournisseur**
Changement de Marque		4 269,00 €	Société Galimmo
TOTAUX		**4 269,00 €**	

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
AUTRES EQUIPEMENTS					
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	DESAUTEL SICLI	9	OUI	1

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Une présence sur le parc de stationnement est assurée deux fois par jour.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social …),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, …),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche…),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique…). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier…). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux…) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

5. CONCLUSION

Ce parc d'abonné a une fréquentation stable malgré l'offre du parking du centre commercial à proximité direct du parking.



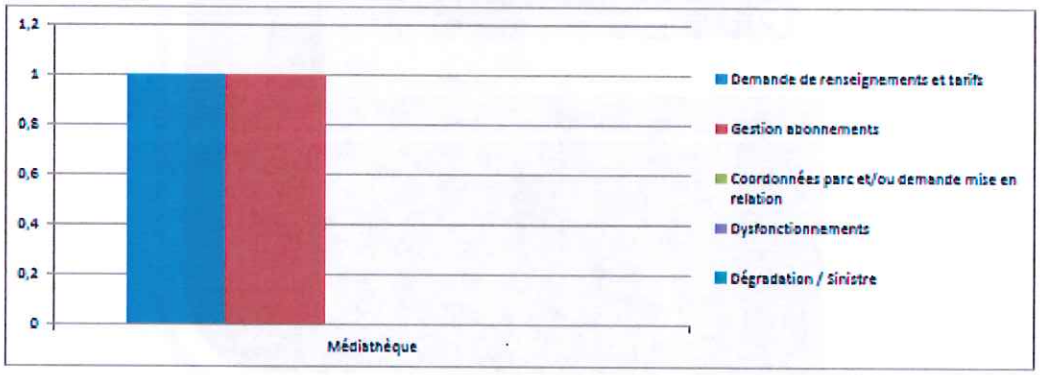
6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2016
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 2

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Médiathèque	1	1				2



ANNEXE 2 BILAN 2016

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI	951 880	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	21 088	AM		21 088
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW		12 258
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV	67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	15	BG		15
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	1 052 624	BK	1 019 262	33 361
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	361 305	BW		361 305
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	63 845	BY	15 769	48 076
		Autres créances (3)	BZ	589 098	CA		589 098
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	92 107	CG		92 107
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	1 106 356	CK	15 769	1 090 586
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 158 979	1A	1 035 032	1 123 947

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	40 221
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-12 890
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	30 871
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	60 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	763 079
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 189
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	139 792
	Autres dettes	EA	62 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	18 340
	TOTAL (IV)	EC	1 033 076
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 123 947

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 030 027
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	0	FB	FC	0
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 843 417	FH	FI	1 843 417
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 843 417	FK	FL	1 843 417
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	266 491
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 109 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 367 281
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 056
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	514 109
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	15 364
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	60 000
	Autres charges (12)				GE	111 430
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 075 240
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	34 669
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	458
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	458
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	439
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	439
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	19
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	34 688

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 288
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 288
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	30 206
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	21 595
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 802
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-47 513
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	2 114 655
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	2 127 545
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-12 890
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	439
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	458
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 000
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 598
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
VNC sur immobilisations mises au rebut	30 206	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 595	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 288

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group



VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Parc de stationnement

PARCADE

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016

Indigo Park 4 Place de la Pyramide – F-92 800 PUTEAUX LA DEFENSE
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park 146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

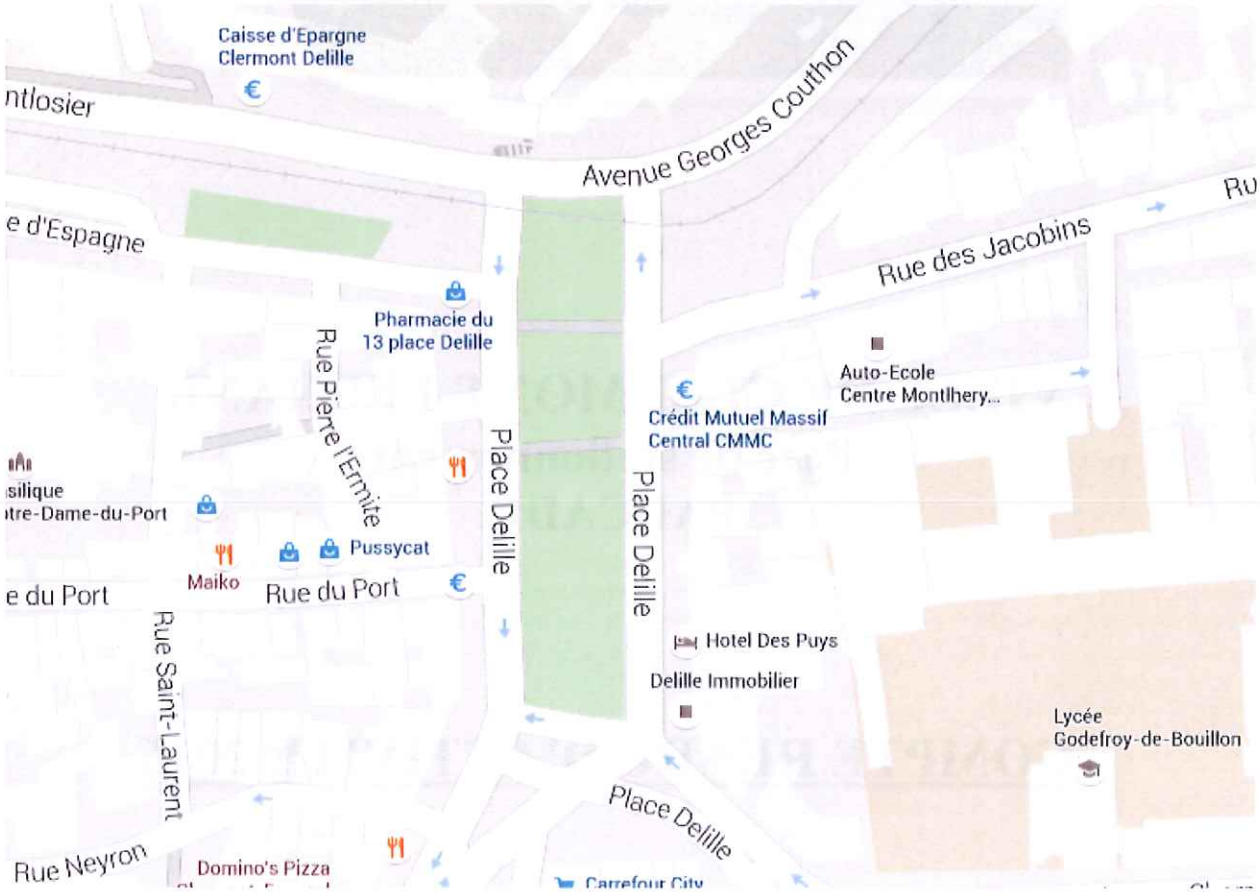
Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 4

1.1. Contrat et exploitant 4

1.2. Présentation de l'ouvrage 4

1.3. Services du parc 5

1.4. Points remarquables de l'année 6

2. COMPTE RENDU FINANCIER 7

2.1. Politique tarifaire 7
2.1.1. Tarifs abonnés 7

2.2. Analyse détaillée de l'activité 7
2.2.1. Fréquentation et recette globale 7
2.2.2. Fréquentations et catégories d'abonnés 8

2.3. Compte de la délégation 9
2.3.1. Patrimoine de délégation au 31/12 10
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 11
2.3.3. Biens immobiliers et autres biens 12
2.3.4. Réalisé des investissements et gros travaux au cours de l'exercice (HT) 14

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 15

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 15

3.2. Prévisionnel des investissements et gros travaux (HT) 16

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 17

4.1. Surveillance et propreté 17

4.2. Développement durable 17

4.3. Formation du personnel 19

5. CONCLUSION 20

6. ANNEXES 21

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 21

Annexe 2 Bilan 2016 22

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont-Ferrand a confié à la société PARCADE, filiale du groupe INDIGO, l'exploitation du parc de stationnement CARMES DELILLE dans le cadre d'un contrat de concession en date du 1 juin 1981.
Le contrat est d'une durée de 45 ans et expirera le 31 mai 2026.

La gestion courante des équipements est assurée, sous la responsabilité de la société PARCADE, par la société Indigo spécialisée dans l'exploitation du stationnement.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Philippe MEYVIAL, assisté d'un adjoint et d'un agent d'exploitation effectuant la tournée journalière du parc, sous la supervision d'Eugène BERTRAC, Responsable de District, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de Secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur Régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2016, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique pour fidéliser la clientèle.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc comprend 291 places de stationnement sur 2 niveaux (1er niveau de 149 places publiques et un 2nd niveau inférieur de 142 places privées en copropriété) avec la configuration suivante :

1er niveau : 14 places condamnées soit 135 places de stationnement disponibles
2ème niveau : 142 places disponibles

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Non**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**Sans objet**	Horaires d'ouverture client Abonné	**24h/24 7j/7**
Accès	**7j / 7 24h/24**	Local d'accueil	**Non exploité**
Box	**Non**	Amodiation	**Non**
Ascenseur	**Non**	Accessibilité PMR	**Non**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**1**	Nb de Bornes de Sortie	**1**
Vidéosurveillance	**Non**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
PARC / SERVICES	CARMES DELILLE
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage	✖
RELATION CLIENT	
N°Azur Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

1.4. POINTS REMARQUABLES DE L'ANNEE

- Bilan succinct du parc en termes de fréquentation et d'activité.

Nous noterons l'augmentation du nombre d'abonnés de 6,02 % pour l'exercice 2016 et une hausse des recettes de 9,57% ce qui représente 7951 €.

- Evènements singuliers.

Pour répondre aux attentes de nos clients un changement des luminaires a été réalisé sur la partie publique.

Création d'un point d'eau.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS ABONNES

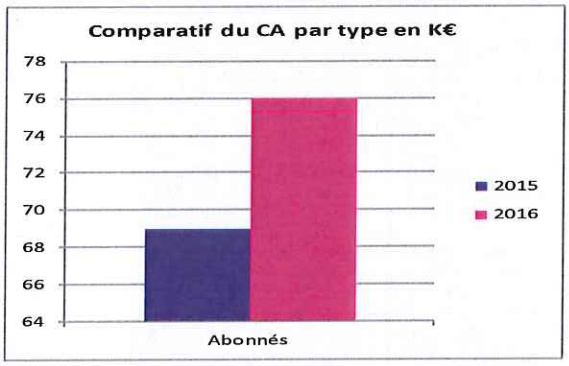
	Tarifs
Abonnement 24H/24H Mensuel	54,20€
Abonnement 24H/24H PMA	51,00€
Abonnement 24H/24H P2 Trimestriel	158,10€

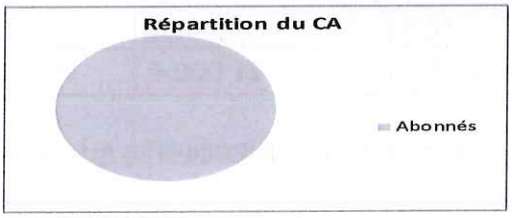
Tarifs abonnés au 1er octobre 2015.

2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATION ET RECETTE GLOBALE

Chiffre d'affaires K€ HT	Abonnés	Total
2015	69	**69,0**
2016	76	**76**
ECART	10,14%	**10,14%**
REPARTITION DU CA	100%	**100,00%**





La recette totale HT du parc est en hausse de 10 % par rapport à n-1.

2.2.2. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2015	2016	ECART N-1
Janvier	147	142	-3,52%
Février	138	165	16,36%
Mars	140	162	13,58%
Avril	142	157	9,55%
Mai	140	160	12,50%
Juin	140	154	9,09%
Juillet	146	146	0,00%
Août	144	143	-0,70%
Septembre	149	147	-1,36%
Octobre	148	153	3,27%
Novembre	142	150	5,33%
Décembre	142	149	4,70%
Total	**143**	**152**	6,02%

RECETTES ABONNES TTC :

Mois	2015	2016	Evolution %
Janvier	7 579 €	7 199 €	-5,01%
Février	6 367 €	8 154 €	28,07%
Mars	6 992 €	8 154 €	16,62%
Avril	7 218 €	7 730 €	7,09%
Mai	6 424 €	7 983 €	24,27%
Juin	6 940 €	7 628 €	9,91%
Juillet	6 987 €	7 219 €	3,32%
Août	6 082 €	7 019 €	15,41%
Septembre	7 118 €	7 443 €	4,57%
Octobre	7 045 €	7 556 €	7,25%
Novembre	7 070 €	7 506 €	6,17%
Décembre	7 227 €	7 409 €	2,52%
Total	**83 049 €**	**91 000 €**	9,57%

Le nombre d'abonnements sur l'exercice est en hausse de 6,02 % par rapport à n-1, la recette abonnée augmente elle de 9.6%.

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015	Année 2016	Ecart n/n-1
Horaires parcs	-25		
Abonnés parcs	69 333	75 791	9,31%
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	23	86	267,84%
Sous Total Chiffre d'Affaires	69 332	75 877	9,44%
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	43 698	63 290	44,84%
Sous Total Autres Produits	43 698	63 290	44,84%
Total Produits d'Exploitation	**113 030**	**139 167**	23,12%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-24 604	-24 576	-0,11%
Personnel Contrat à Durée Determinée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-1 409	-5 216	270,16%
Personnel Intérimaire d'Exploitation			
Prestations de Nettoyage	-630		-100,00%
Prestations de Gardiennage			
Sous Total Frais de Personnel	-26 643	-29 792	11,82%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-4 877	-3 215	-34,08%
Entretien : Contrats	-991	-1 309	32,06%
Electricité, Fluides	-7 260	-5 920	-18,45%
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-260	-729	180,64%
Location Matériel d'Exploitation	-25	-25	0,64%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-13 413	-11 198	-16,51%
Actions Commerciales			
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-3	-5	53,85%
Frais Administratifs et Divers	-187	-15	-91,99%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-191	-20	-89,50%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-40 247**	**-41 010**	1,90%
Police d'Assurances	-820	-682	-16,82%
Sinistres			
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-15 743	-10 777	-31,54%
Redevances Aux Concédants			
Taxes et Versements Assimilés	-21 173	-46 700	120,56%
Autres Charges et Provisions Courantes	-4 114	3 431	-183,39%
Charges de Gros Entretien	280		-100,00%
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-2 221	-1 669	-24,87%
Frais Généraux Siège	-5 425	-5 198	-4,19%
Total Autres Charges d'Exploitation	-49 217	-61 595	25,15%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-49 217**	**-61 595**	25,15%
Total Charges d'Exploitation	**-89 463**	**-102 605**	14,69%
Autres Charges Non Courantes		-313	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport			
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-21 606	-23 304	7,86%
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-21 606	-23 617	9,31%
Total Charges Non Courantes	**-21 606**	**-23 617**	9,31%
EBIT	**1 960**	**12 945**	560,56%
Frais Financiers	-13 603	-12 625	-7,19%
Total Frais Financiers	-13 603	-12 625	-7,19%
Total Frais Financiers	**-13 603**	**-12 625**	-7,19%
Resultat Net avant Impot Parc	**-11 643**	**320**	-102,75%

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016 H.T	Dotations 2016	cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	802 031,05	17 822,91	634 585,84	167 445,21
INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	48 376,93	3 182,27	29 489,04	18 887,89
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	40 953,95	0,00	40 953,95	0,00
INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	32 944,61	2 299,01	11 695,66	21 248,95
MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	541,46	0,00	541,46	0,00
BIENS DE RETOUR	924 848,00	23 304,19	717 265,95	207 582,05
BIENS DE REPRISE*	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL Clermont-Ferrand Carmes Delille	924 848,00	23 304,19	717 265,95	207 582,05

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	924 848
Immobilisations valeur comptable nette	207 582
Immobilisation en cours	720

Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	1 371

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
01/06/1981	CONSTRUCTION CARMES DELILLE	802 031,05	17 822,91	634 585,84	167 445,21
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX	802 031,05	17 822,91	634 585,84	167 445,21
01/12/1992	CAISSONS LUMINEUX	523,81	0,00	523,81	0,00
01/04/1996	AGENCEMENTS PORTES	7 071,64	0,00	7 071,64	0,00
01/07/1996	TRAVAUX SUPP SUR PORTE	1 064,09	0,00	1 064,09	0,00
18/03/1999	porte automatique	5 640,61	0,00	5 640,61	0,00
18/03/1999	porte automatique	5 640,61	0,00	5 640,61	0,00
25/10/2007	PORTE PIETON NIV 1	3 950,00	263,33	2 419,03	1 530,97
23/04/2009	PORTE PIETON SECOUR NIV 1	1 415,00	94,33	725,70	689,30
11/09/2009	DETECTION GAZ	6 218,40	414,56	3 029,13	3 189,27
17/12/2009	DETECT GAZ MISE EN SERVICE	915,00	61,00	427,00	488,00
01/01/2015	PLATEFORME PMR PARCADE	1 605,08	160,51	321,02	1 284,06
29/05/2015	TRX MACONNERIE	7 365,00	736,50	1 174,36	6 190,64
01/01/2016	MARQUE INDIGO	4 269,49	1 423,16	1 423,16	2 846,33
08/11/2016	CREATION POSTE D ARROSAGE	880,30	12,99	12,99	867,31
30/11/2016	FOURN.ELECT. AQUAF2 1X49W T16 HF L000	1 817,90	15,89	15,89	1 802,01
	INST.GEN.,AGENC.AMENAG. DES CONSTRUCTIONS	48 376,93	3 182,27	29 489,04	18 887,89
01/10/1986	MATERIEL PARC SOUTERRAIN	35 029,74	0,00	35 029,74	0,00
01/08/1993	CONTROLE D'ACCES	3 328,88	0,00	3 328,88	0,00
10/08/1999	mise en place boitier teleph.	704,50	0,00	704,50	0,00
28/07/2000	CONTROLE ACCES	1 359,54	0,00	1 359,54	0,00
20/09/2000	MISE EN PLACE CONTROLE ACCES	531,29	0,00	531,29	0,00
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	40 953,95	0,00	40 953,95	0,00
30/11/2011	DETECT INCENDIE PARCADE	20 190,91	1 346,06	6 848,31	13 342,60
30/11/2011	INSTAL.ELLECTRIQ PARCADE	913,92	91,39	464,96	448,96
30/11/2011	TGTB PARCADE	11 839,78	591,99	3 011,85	8 827,93
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		269,57	1 370,54	-1 370,54
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	32 944,61	2 299,01	11 695,66	21 248,95
01/01/1982	ARMOIRE	322,16	0,00	322,16	0,00
01/01/1982	BUREAU	219,30	0,00	219,30	0,00
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	541,46	0,00	541,46	0,00
TOTAL	***BIENS DE RETOUR***	***924 848,00***	***23 304,19***	***717 265,95***	***207 582,05***
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL	**6300002 Clermont-Ferrand Carmes Delille**	**924 848,00**	**23 304,19**	**717 265,95**	**207 582,05**

2.3.3. BIENS IMMOBILIERS ET AUTRES BIENS

Matériels démontés, mis hors service et non remplacés :

Nature du matériel	Démonté	Non remplacé	Mis hors service	Observation
Caisse automatique	x	x		Lors de la suppression des fréquentations horaires
Distributeur de tickets d'entrée	x	x		Lors de la suppression des fréquentations horaires
Avaleur de tickets de sortie	x	x		Lors de la suppression des fréquentations horaires

A noter :
Ces désinstallations ont eu lieu dans le cadre du passage du parc en abonnement résidentiel en septembre 1999.

Etat du bien (bon, moyen, mauvais) :

Nature du bien	Etat bon	Etat moyen	Etat mauvais	Observation
Sol Niveau -1		X		Fissure – revêtement
Mur Niveau -1		X		
Sol Niveau -2		X		Fissure – revêtement
Mur Niveau -2		X		
Portails	X			
Portes piétons	X			demande de la CAS (*)
Issues de secours	X			
Contrôle d'accès	X			
Interphonie	X			Reliée à Vercingétorix
Local d'exploitation	X			
Electricité	X			Conforme selon le rapport du bureau de contrôle
Eclairage de sécurité	X			demande de la CAS (*)
Alarme Incendie	X			demande de la CAS (*)
Ventilation	X			demande de la CAS (*)
Détection CO	X			
Extincteurs	X			
Etanchéité toiture			X	Point en discussion avec la Ville – Parcade et la copropriété
Peinture de l'ouvrage			X	
Local Transformateur	X			

A noter :
(*) CAS : Commission d'Arrondissement de Sécurité ou du point de vue réglementaire l'installation est conforme mais peut être améliorée.
L'ensemble des points situés dans les colonnes Etat moyen et Etat mauvais n'est pas traité à ce jour car ceux-ci attendent la réfection de la dalle de surface.

2.3.4. REALISE DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

2016			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
MARQUE INDIGO	4 269,49		APIA
CREATION POSTE D ARR(	880,30		Reboul Plomberie
FOURN.ELECT. AQUAF2 1)	1 817,90		REXEL
TOTAUX	6 967,69		

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Barrière	AUTOMATIC SYSTEM	AUTOMATIC SYSTEM	2	NON	A chaque passage
Interphonie en sortie à côté du bureau			1	NON	A chaque passage
AUTRES EQUIPEMENTS					
Porte automatique	PORTIS	DOINTRAND	2	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC	SOCOTEC	1	OUI	1
Extincteurs	SICLI	SICLI		OUI	1

3.2. PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX (HT)

2016			
Libellé	Montant Investissement	Montant Gros Entretien	Fournisseur
NOUVEAU CONTRÔLE D'A	6 000,00		A définir
TOTAUX	6 000,00		

A noter :
Rien ne peut être engagé tant que les travaux en surface ne sont pas traités.

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Une présence sur le parc de stationnement est assurée deux fois par jour, en dehors de ces visites le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social …),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, …),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche…),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique…). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :

- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés,

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier…). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins,

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile,

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux…) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement,

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'inter-modalité « classique » de proximité tout comme sur l'inter-modalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

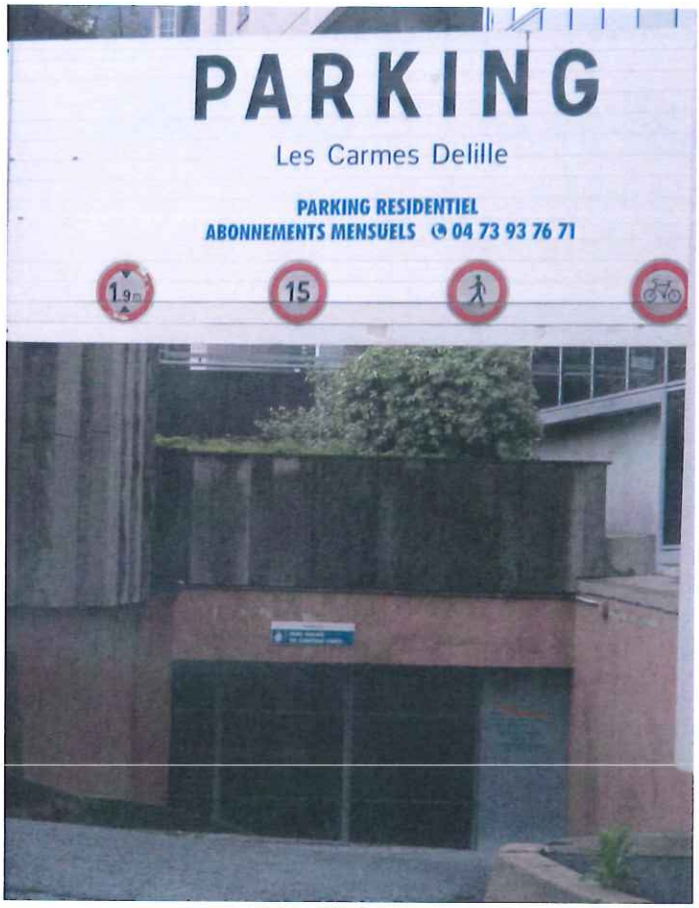
Le campus INDIGO a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

5. CONCLUSION

Le parking est réservé aux abonnés.

L'entretien et les diverses interventions sont assurés par des agents INDIGO.

Une issue favorable entre la Ville, Parcade et la copropriété doit être envisagée afin d'effectuer des travaux de réparation et d'embellissement de ce site.



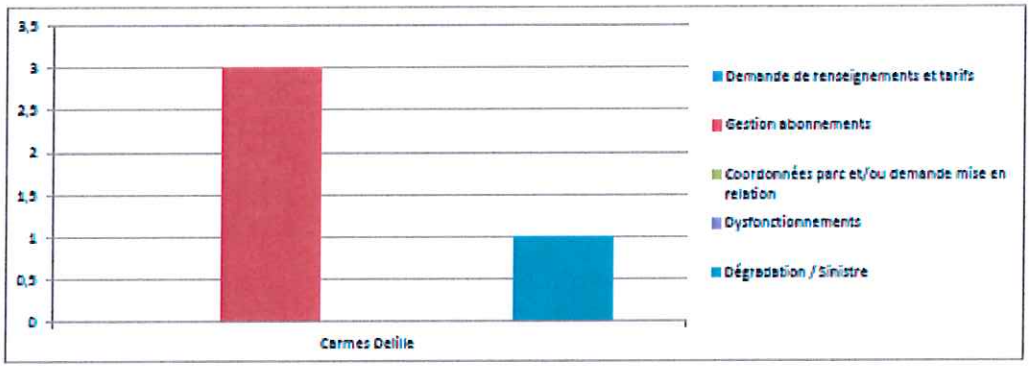
6. ANNEXES

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2016
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : 4

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Carmes Delille		3			1	4



INDIGO

PARCADE- PARKING CARMES DELILLE

Comptes annuels au 31/12/2016

4 place de la Pyramide Immeuble Ile de France -
Bâtiment A 92800 Puteaux / La Défense

Société anonyme
N° RCS 319000154

PARCADE - PARKING CARMES DELILLE
Comptes annuels au 31/12/2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
BILAN - ACTIF 3
BILAN - PASSIF 4
COMPTE DE RESULTAT 5
COMPTE DE RESULTAT (suite) 6
Faits caractéristiques et changements de méthode 7
Règles et méthodes comptables 8
Règles et méthodes comptables (suite) 9
Etat de l'actif immobilisé 10
Etat des amortissements 11
Etat des provisions 12
Etat des échéances des créances et des dettes 13
Etat des charges à payer et des produits à recevoir 14
Variation des capitaux propres 15
Fiscalité différée ou latente 16
Charges et produits exceptionnels 17
Opérations avec les entreprises liées 18

PARCADE - PARKING CARMES DELILLE
Comptes annuels au 31/12/2016

BILAN-ACTIF	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions	850 408	724 201	126 207	133 844
Installations techniques, matériel	40 954	40 954		
Autres immobilisations corporelles	33 486	12 237	21 249	23 861
Immobilisations en cours	720		720	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***925 568***	***777 392***	***148 175***	***157 705***
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	***925 568***	***777 392***	***148 175***	***157 705***
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	***35 668***		***35 668***	***17 720***
Clients et comptes rattachés	24 070	66	24 004	18 331
Autres créances	15 145		15 145	20 204
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	***39 215***	***66***	***39 149***	***38 534***
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	65 072		65 072	37 934
TOTAL Disponibilités	***65 072***		***65 072***	***37 934***
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	***139 954***	***66***	***139 888***	***94 189***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	***1 065 522***	***777 458***	***288 064***	***251 894***
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :				

PARCADE - PARKING CARMES DELILLE
Comptes annuels au 31/12/2016

BILAN-PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	67 500	67 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	6 750	6 750
Réserves statutaires ou contractuelles	1 102	1 102
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-136 793	-141 023
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	15 997	4 229
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	***-45 444***	***-61 441***
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	65 000	65 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	***65 000***	***65 000***
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL Dettes financières (1)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	47 024	40 036
Dettes fiscales et sociales (1)	2 834	3 846
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	9 225	
Autres dettes (1)	133 836	123 487
TOTAL Dettes	***192 918***	***167 368***
Produits constatés d'avance (1)	***75 589***	***80 967***
TOTAL DETTES (IV)	***268 508***	***248 335***
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	***288 064***	***251 894***
(1) dont à plus d'un an	61 297	68 581
dont à moins d'un an	207 211	179 754
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		

PARCADE - PARKING CARMES DELILLE
Comptes annuels au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	131 883	105 745
Chiffre d'affaires net	***131 883***	***105 745***
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 765	
Autres produits	7 302	7 285
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	***143 950***	***113 030***
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	62 953	77 721
Impôts, taxes et versements assimilés	46 875	20 454
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	16 904	15 207
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant :dotations aux provisions	66	1 034
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	591	72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	***127 390***	***114 487***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**16 561**	**-1 457**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	49	63
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	***49***	***63***
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	300	856
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	***300***	***856***
RÉSULTAT FINANCIER	**-251**	**-793**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**16 310**	**-2 251**

	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 400	6 400
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	***6 400***	***6 400***
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	313	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 400	6 400
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	***6 712***	***6 400***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**-313**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		-6 480
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***150 399***	***119 493***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***134 402***	***115 263***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***15 997***	***4 229***
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	49	63
(4) dont interêts concernant les entreprises liées	300	856
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de **gros-œuvre** et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique.

Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2016 des sociétés :

- SAS INFRAFOCH TOPCO - 4, place de la Pyramide - Immeuble île de France - 92800 Puteaux la Défense.

- SAS INFRA PARK - 4, place de la Pyramide - Immeuble île de France - 92800 Puteaux la

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)				
Terrains				
Constructions	Sur sol propre	802 031		
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	41 409		6 968
Installations techniques, matériel et outillage industriels		40 954		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	33 473		0
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique	541		
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours				720
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		***918 409***		***7 687***
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		***918 409***		***7 687***

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre			802 031	
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			48 377	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				40 954	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		529	32 945	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			541	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				720	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)			***529***	***925 568***	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			***529***	***925 568***	

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	616 763	17 823		634 586
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements	26 307	3 182		29 489
Installations techniques, matériels et outillages		40 954			40 954
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	9 613	2 299	216	11 696
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	541			541
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		***694 178***	***23 304***	***216***	***717 266***
TOTAL GENERAL (I+II)		***694 178***	***23 304***	***216***	***717 266***

CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	65 000			65 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	***65 000***			***65 000***
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles	66 526	0	6 400	60 126
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	4 765	66	4 765	66
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	***71 291***	***66***	***11 165***	***60 192***
TOTAL GENERAL (I+II+III)	***136 291***	***66***	***11 165***	***125 192***
Dont dotations et reprises d'exploitation		66	4 765	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles			6 400	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		24 070	24 070	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Securité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	9 375	9 375	
	Autres impôts			
	Divers	3 723	3 723	
Groupes et associés				
Débiteurs divers		37 715	37 715	
Charges constatées d'avance				
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		***74 883***	***74 883***	
TOTAL DES CREANCES (I+II)		***74 883***	***74 883***	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		47 024	47 024		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 834	2 834		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 225	9 225		
Groupes et associés		130 301	130 301		
Autres dettes		3 534	3 534		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		75 589	14 292	36 420	24 877
TOTAL DES DETTES		***268 508***	***207 211***	***36 420***	***24 877***
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

PARCADE - PARKING CARMES DELILLE
Comptes annuels au 31/12/2016

CHARGES A PAYER	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	42 998
FOURN. IMMOS FNP DOMAINE CONCEDE	863
TOTAL	**43 862**

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	3 723
TOTAL	**3 723**

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	67 500						67 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	6 750						6 750
Réserves statutaires ou contractuelles	1 102						1 102
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	-141 023			4 229			-136 794
Résultat de l'exercice	4 229	15 997		-4 229			15 997
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-61 441**	**15 997**					**-45 444**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2016	Valeur nominale
Actions ordinaires	4 500			4 500	15,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
TOTAL	**4 500**			**4 500**	

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total		
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges		
Provision pour dépréciations	60 126	20 042
Charges à payer		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement	64 237	21 412
Total	**124 363**	**41 454**
Situation différée nette		**-41 454**

(1) Taux d'impôt : 33,33%

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC Matériel mis au rebut	313	
Amortissement Exceptionnel	6 400	
Reprise de provision Impairment Test		6 400
TOTAL	*6 712*	*6 400*

PARCADE - PARKING CARMES DELILLE
Comptes annuels au 31/12/2016

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées		
Prêts		
Immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Créances		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 226
Dettes sur immobilisations		5 123
Autres dettes		128 906
Dettes		**139 255**

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	52 919	
Charges et produits financiers	300	49
Charges et produits exceptionnels		



VILLE DE CLERMONT- FERRAND
Parc de stationnement
BLAISE PASCAL

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2016

INDIGO Park 4 place de la pyramide 92800 Puteaux La Défense
N° Azur 0810 26 3000
www.parkindigo.com

Direction Régionale INDIGO Park 146, rue Paradis – Immeuble Noilly Paradis – 13006 MARSEILLE
Téléphone 04 91 37 34 34
Fax 04 91 37 34 30

AVANT-PROPOS

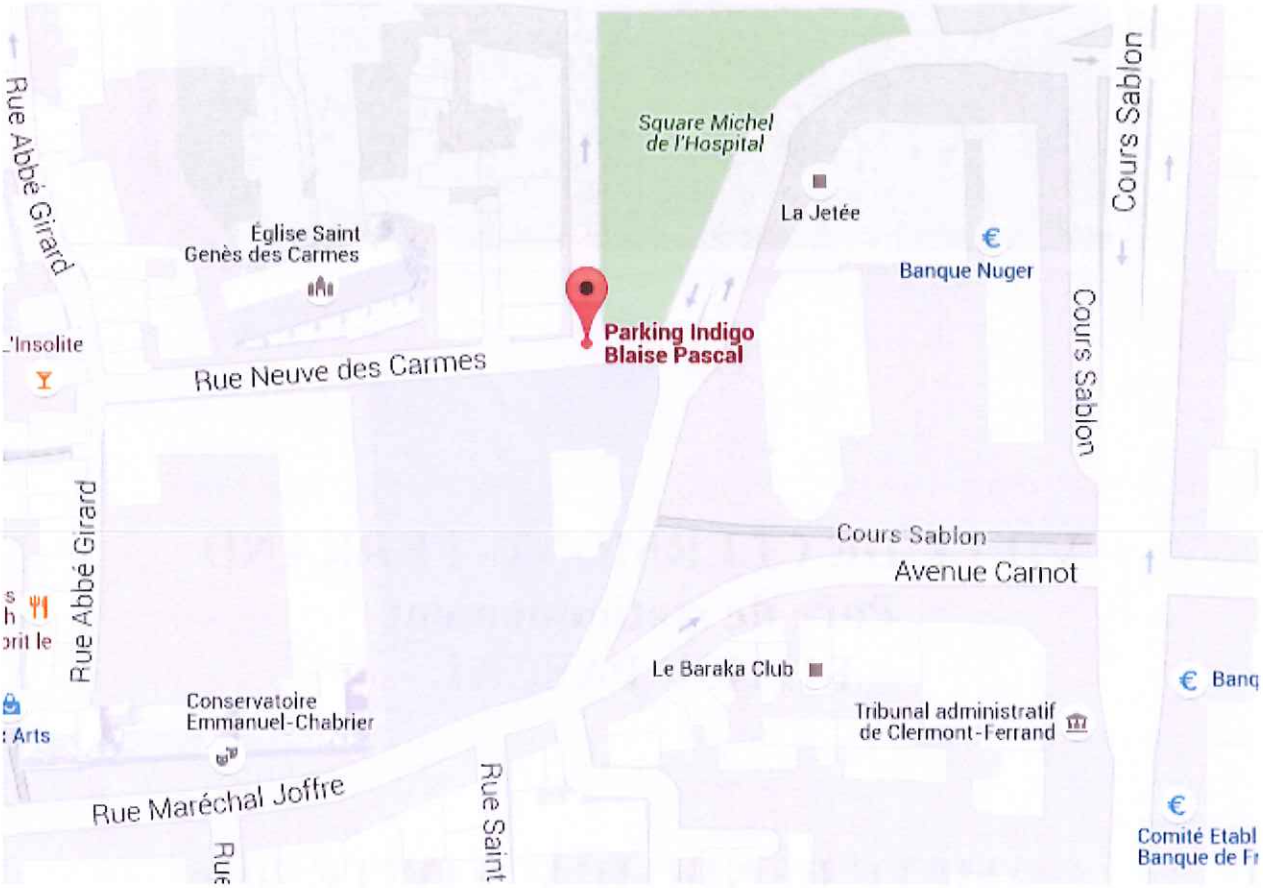
Le présent rapport d'activité est établi conformément aux dispositions de la loi du 08 février 1995, de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il constitue le rapport financier et l'analyse de la qualité de service.

Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux rapports techniques et financiers.

En raison du « lissage » sur 12 mois des recettes récurrentes (abonnements, publicité, etc.) il peut exister quelques différences entre les recettes statistiques figurant dans les tableaux de ce rapport et celles figurant dans les « comptes de délégation ».

Ces comptes étant certifiés par les « Commissaires aux Comptes » ce sont ces derniers qui font foi.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 3

1.1. Contrat et exploitant 3
1.2. Présentation de l'ouvrage 3
1.3. Services du parc 4

2. COMPTE RENDU FINANCIER 5

2.1. Politique tarifaire 5
2.1.1. Tarifs horaires 5
2.1.2. Tarifs abonnés 6
2.1.3. Tarifs forfaits 6

2.2. Analyse détaillée de l'activité 7
2.2.1. Fréquentations et recettes globales 7
2.2.2. Fréquentations horaires des ouvrages 8
2.2.3. Fréquentations et catégories d'abonnés 9

2.3. Compte de la délégation 10
2.3.2. Inventaire des immobilisations au 31/12 12

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE 13

3.1. Description des équipements, contrats de maintenance et périodicité 13

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE 14

4.1. Surveillance et propreté 14
4.2. Développement durable 15
4.3. Formation du personnel 17
4.4. Initiatives et actions commerciales 18
4.4.2. Opérations commerciales - Communication 19

5. CONCLUSION 20

6. ANNEXE 21

Annexe 1 Analyse des appels « Relations clients » 21

Annexe 2 Procès-Verbal Assemblée Générale - Travaux votés en 2016 22

Annexe 3 Bilan 2016 23

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. CONTRAT ET EXPLOITANT

La Ville de Clermont-Ferrand a confié à la société SAPA, filiale du groupe Indigo, l'exploitation du parc de stationnement Blaise Pascal dans le cadre d'un contrat de concession en date du 25/02/1971.
Le contrat était d'une durée de 45 ans et a expiré le 31/12/2016.

Localement, l'exploitation est placée sous la responsabilité de Philippe MEYVIAL, sous l'autorité d'Eugène BERTRAC, Responsable de District, de Frédérik GUINODEAU, Directeur de Secteur et de Pierre BONNABAUD, Directeur Régional.

Les services fonctionnels du siège et de la direction régionale assurent le contrôle de la gestion administrative et financière de l'exploitation. Ils apportent aussi leur concours et leurs compétences aux évolutions potentielles du stationnement payant de la Ville.

Tout au long de l'exercice 2016, l'exploitant a poursuivi une politique commerciale dynamique en développant des services, en réalisant des actions commerciales pour fidéliser la clientèle et valoriser l'image du parc, et offrir ainsi aux visiteurs du centre-ville une place de choix au cœur de la ville.

1.2. PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Le Parc comprend 470 places de stationnement sur 5 niveaux avec la configuration suivante :

Classement Etablissement – ERP -	**Oui**		
Parc pour client Horaire	**Oui**	Parc pour client Abonné	**Oui**
Horaires d'ouverture client Horaire	**7j / 7 24h/24h**	Horaires d'ouverture client Abonné	**7j / 7 24h/24h**
Accès	**7j / 7 - 24h/24**	Local d'accueil	**Oui Lundi 8h30-15h30 Du Mardi au Vendredi 09h/12h-13h/18h45 Samedi 9h00-16h00**
Box	**Oui**	Amodiation	**Oui**
Ascenseur	**Oui**	Accessibilité PMR en P2	**Oui**
Toilettes publiques	**Non**		
Nb de Bornes d'Entrée	**3**	Nb de Bornes de Sortie	**2**
Vidéosurveillance	**Oui**		

1.3. SERVICES DU PARC

SERVICES ET INNOVATIONS Un écosystème qui vous accompagne au quotidien	
PARC / SERVICES	BLAISE PASCAL
SERVICES CONNECTÉS	
FACEBOOK	✖
SERVICES À LA MOBILITÉ	
Télépéage	✖
RELATION CLIENT	
Numéro Azur	✖
Contrôles Qualité	✖
Centre national de télé-opérations et d'assistance	✖

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1. POLITIQUE TARIFAIRE

2.1.1. TARIFS HORAIRES

Durée de stationnement	Jour / Nuit		Durée de stationnement	Jour / Nuit	
	De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00		De 07h00 à 19h00	De 19h00 à 07h00
15 min	1.00€	0.30€	6H15	9.40€	2.60€
30 min	1.30€	0.40€	6H30	9.50€	2.60€
45 min	1.40€	0.50€	6H45	9.60€	2.60€
1H00	1.50€	0.60€	7H00	9.70€	2.60€
1H15	2.40€	1.40€	7H15	10.20€	2.60€
1H30	2.90€	1.70€	7H30	10.30€	2.60€
1H45	3.00€	1.80€	7H45	10.40€	2.60€
2H00	3.10€	1.90€	8H00	10.50€	2.60€
2H15	4.00€	2.40€	08H15	11.00€	2.60€
2H30	4.10€	2.50€	08H30	11.10€	2.60€
2H45	4.20€	2.60€	08H45	11.20€	2.60€
3H00	4.30€	2.60€	09H00	11.30€	2.60€
3H15	5.30€	2.60€	09H15	11.40€	2.60€
3H30	5.40€	2.60€	09H30	11.50€	2.60€
3H45	5.50€	2.60€	09H45	11.60€	2.60€
4H00	5.60€	2.60€	10H00	11.70€	2.60€
4H15	6.60€	2.60€	10H15	11.80€	2.60€
4H30	6.80€	2.60€	10H30	11.90€	2.60€
4H45	6.90€	2.60€	10H45	12.00€	2.60€
5H00	7.00€	2.60€	11H00	12.10€	2.60€
5H15	8.00€	2.60€	11H15	12.20€	2.60€
5H30	8.20€	2.60€	11H30	12.30€	2.60€
5H45	8.30€	2.60€	11H45	12.40€	2.60€
6H00	8.40€	2.60€	12H00	12.50€	2.60€

2.1.2. TARIFS ABONNES

	Tarifs
Abonnement 24H/24H P1 Mensuel	88,40€
Abonnement 24H/24H P2 Mensuel	80,20€
Abonnement 24H/24H P1 PMA	86,40€
Abonnement 24H/24H P2 PMA	78,20€
Abonnement Nuit P1 (17H00-09H00 + WE + Fériés) Mensuel	23,50€
Abonnement Nuit P1 (17H00-09H00 + WE + Fériés) PMA	22,50€
Abonnement 24H/24H P1 Annuel	972,40€
Abonnement Motos P1 Mensuel	41,60€

2.1.3. TARIFS FORFAITS

CARTES CONGRES

	Tarifs
Carte congrès Durée 24h00	9,50€
Carte congrès durée 1 mois	91,80€

CARTES A DECOMPTE

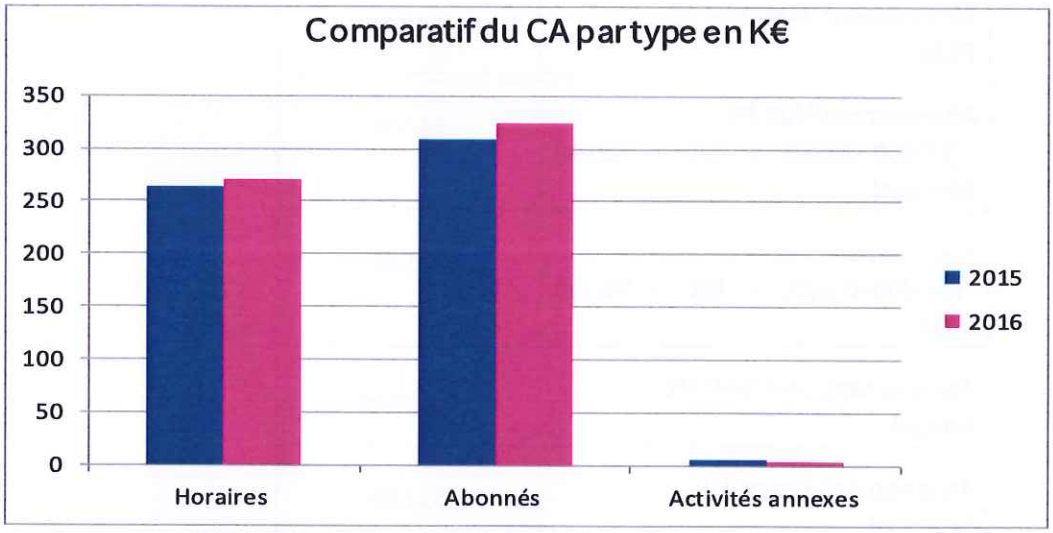
	Tarifs	
	Montant	Valeur
Carte à décompte	15,00€	17,00€
Carte à décompte	30,00€	34,00€
Carte à décompte	45,00€	52,00€

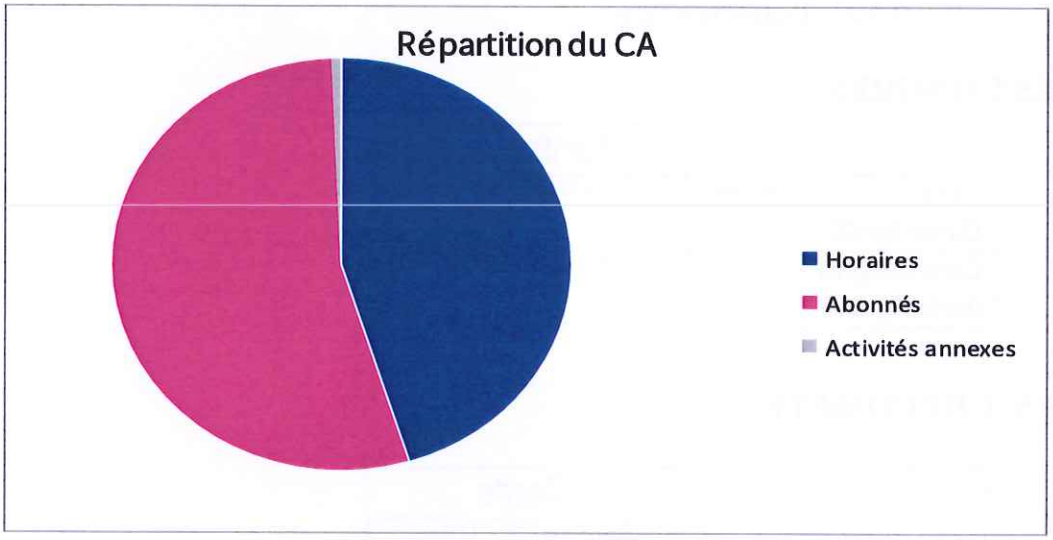
2.2. ANALYSE DETAILLEE DE L'ACTIVITE

2.2.1. FREQUENTATIONS ET RECETTES GLOBALES

REPARTITION ET EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)

Chiffre d'affaires K€ HT	Horaires	Abonnés	Activités annexes	Total
2015	263	309	5	577,0
2016	271	325	4,1	600,1
ECART	3,04%	5,18%	-18,0%	4,00%
REPARTITION DU CA	45%	54%	1%	100,00%

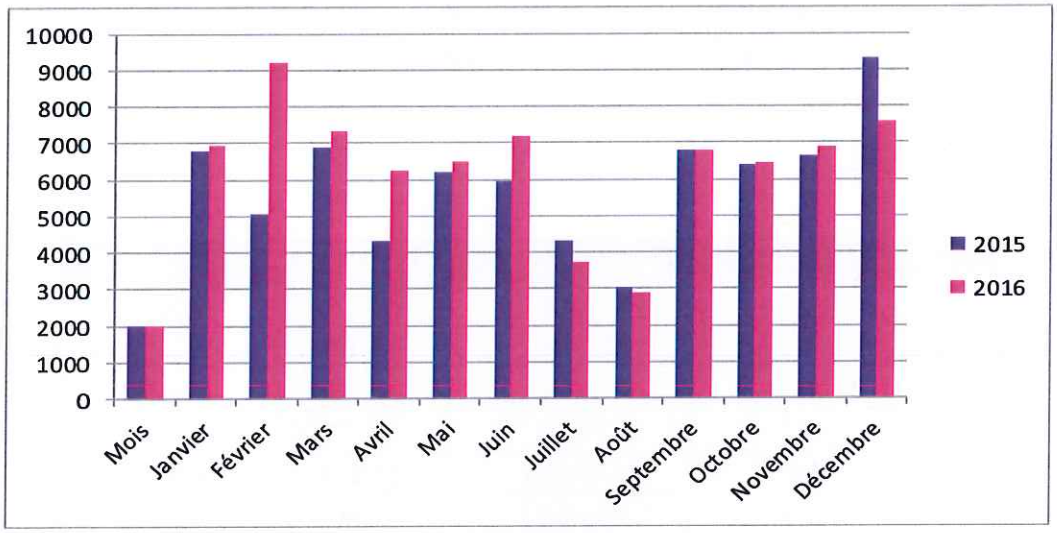




Les recettes totales du parc sont en augmentation de 4 % par rapport à n-1.

2.2.2. FREQUENTATIONS HORAIRES DES OUVRAGES

Mois	2015	2016	EVOLUTION
Janvier	6 815	6 960	2,13%
Février	5 049	9 200	82,21%
Mars	6 877	7 357	6,98%
Avril	4 346	6 248	43,76%
Mai	6 232	6 494	4,20%
Juin	5 957	7 215	21,12%
Juillet	4 308	3 727	-13,49%
Août	3 035	2 879	-5,14%
Septembre	6 805	6 782	-0,34%
Octobre	6 409	6 473	1,00%
Novembre	6 668	6 887	3,28%
Décembre	9 306	7 582	-18,53%
Total	**71 807**	**77 804**	**8,35%**



La fréquentation horaire est en hausse de 8,35 % par rapport à l'année précédente.

2.2.3. FREQUENTATIONS ET CATEGORIES D'ABONNES

NOMBRE D'ABONNES EN MOYENNE PAR MOIS :

Mois	2015	2016	ECART N-1
Janvier	425	423	-0,47%
Février	421	436	3,44%
Mars	421	440	4,32%
Avril	411	443	7,22%
Mai	408	432	5,56%
Juin	398	443	10,16%
Juillet	411	433	5,08%
Août	397	419	5,25%
Septembre	422	451	6,43%
Octobre	429	450	4,67%
Novembre	426	462	7,79%
Décembre	431	441	2,27%
Total	**417**	**439**	5,18%

RECETTES ABONNES TTC :

Mois	2015	2016	Evolution %
Janvier	34 816 €	32 273 €	-7,30%
Février	31 020 €	32 120 €	3,55%
Mars	30 257 €	32 783 €	8,35%
Avril	32 757 €	32 779 €	0,07%
Mai	29 484 €	31 650 €	7,35%
Juin	28 933 €	33 959 €	17,37%
Juillet	31 447 €	31 427 €	-0,06%
Août	28 275 €	31 355 €	10,89%
Septembre	29 220 €	33 816 €	15,73%
Octobre	30 834 €	32 052 €	3,95%
Novembre	32 009 €	34 138 €	6,65%
Décembre	31 562 €	32 108 €	1,73%
TOTAL	**370 614 €**	**390 460 €**	5,35%

Le nombre d'abonnements sur l'exercice est en hausse de 5,18 %.
De ce fait, la recette « abonné » annuelle une augmentation de 5,35 % par rapport à l'année précédente.

2.3. COMPTE DE LA DELEGATION

EN H.T.	Année 2015	Année 2016	Ecart n/n-1
Horaires parcs	269 548	275 107	2,06%
Abonnés parcs	308 779	325 385	5,38%
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires			
Activités annexes	21 112	19 407	-8,08%
Sous Total Chiffre d'Affaires	599 439	619 899	3,41%
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	17 594	16 927	-3,79%
Sous Total Autres Produits	17 594	16 927	-3,79%
Total Produits d'Exploitation	**617 033**	**636 826**	3,21%
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-98 535	-91 067	-7,58%
Personnel Contrat à Durée Determinée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 568	-2 098	-18,30%
Personnel Intérimaire d'Exploitation		-649	
Prestations de Nettoyage			
Prestations de Gardiennage			
Sous Total Frais de Personnel	-101 103	-93 814	-7,21%
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-9 013	-5 608	-37,78%
Entretien : Contrats	-12 134	-12 320	1,53%
Electricité, Fluides	-4 180	-2 370	-43,30%
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-3 141	-1 725	-45,08%
Location Matériel d'Exploitation	-452	-137	-69,69%
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-28 920	-22 160	-23,37%
Actions Commerciales	-679	-375	-44,77%
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-1 865	-1 237	-33,67%
Frais Administratifs et Divers	-610	-177	-70,98%
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-3 154	-1 789	-43,28%
Total Charges Directes d'Exploitation	**-133 177**	**-117 763**	-11,57%
Police d'Assurances	-4 362	-3 854	-11,65%
Sinistres			
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-41 827	-61 055	45,97%
Redevances Aux Concédants			
Taxes et Versements Assimilés	-43 462	-38 639	-11,10%
Autres Charges et Provisions Courantes	0	-18 607	
Charges de Gros Entretien		-524 454	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-15 344	-13 638	-11,12%
Frais Généraux Siège	-37 475	-42 463	13,31%
Total Autres Charges d'Exploitation	-142 470	-702 710	393,23%
Total Autres Charges d'Exploitation	**-142 470**	**-702 710**	393,23%
Total Charges d'Exploitation	**-275 647**	**-820 473**	197,65%
Autres Charges Non Courantes		-30 206	
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport			
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-40 254	-24 850	-38,27%
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-40 254	-55 056	36,77%
Total Charges Non Courantes	**-40 254**	**-55 056**	36,77%
EBIT	**301 132**	**-238 703**	-179,27%
Frais Financiers	-6 587	-3 558	-45,98%
Total Frais Financiers	-6 587	-3 558	-45,98%
Total Frais Financiers	**-6 587**	**-3 558**	-45,98%
Resultat Net avant Impot Parc	**294 545**	**-242 261**	-182,25%

2.3.1. PATRIMOINE DE DELEGATION AU 31/12

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

LIBELLE DE COMPTE	Valeur brute au 31/12/2016 H.T	Dotations 2016	cumul dotations 2016	VNC 31/12/2016
BIENS DE RETOUR	0,00	0,00	0,00	0,00
MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	23 322,73	2 967,10	11 475,92	11 846,81
MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	961,75	0,00	961,75	0,00
BIENS DE REPRISE*	24 284,48	2 967,10	12 437,67	11 846,81
TOTAL Clermont-Ferrand Blaise Pascal	24 284,48	2 967,10	12 437,67	11 846,81

**quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park*

en euros H.T.	2016
Immobilisations valeur Comptable Brute	24 284
Immobilisations valeur comptable nette	11 847
Immobilisation en cours	33 346

Le montant des amortissements de durée de vie utile est de :	0

2.3.2. INVENTAIRE DES IMMOBILISATIONS AU 31/12

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
30/05/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	1 634,69	326,94	1 500,71	133,98
01/01/2013	AXIOBOX M1 + IHM	10 689,54	1 068,95	4 275,80	6 413,74
17/05/2013	AUTOLAVEUSE 5680	10 998,50	1 571,21	5 699,41	5 299,09
	MATERIEL ENGINS ET GROS OUTILLAGE	**23 322,73**	**2 967,10**	**11 475,92**	**11 846,81**
29/09/2006	ECRAN 17"+POWERMAT+IMPRIMANTE+CAB USB	961,75	0,00	961,75	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	**961,75**	**0,00**	**961,75**	**0,00**
TOTAL	***BIENS DE REPRISE****	***24 284,48***	***2 967,10***	***12 437,67***	***11 846,81***
TOTAL	**630010 Clermont-Ferrand Blaise Pascal**	**24 284,48**	**2 967,10**	**12 437,67**	**11 846,81**

2.3.3. REALISE DES INVESTISSEMENTS ET GROS ENTRETIEN AU COURS DE L'EXERCICE (HT)

L'ensemble de travaux 2016, imputés en charge directe, est piloté par le syndic Square Habitat dont le détail des travaux votés se trouve en annexe 2.

Commentaire :
Indigo a pris en charge directe le cout du péage pour un montant de 133 k€.

3. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

3.1. DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS, CONTRATS DE MAINTENANCE ET PERIODICITE

Equipement	Fournisseur/Prestataire	Type	Nb	Contrat d'entretien	Nb de visites /An
EQUIPEMENT DE PEAGE ET CONTROLES D'ACCES					
Borne entrée	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	3	OUI	4
Borne de sortie	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	2	OUI	4
Barrière	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	5	OUI	4
Caisse automatique CB	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	2	OUI	4
Centrale de gestion	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	1	OUI	4
Caisse manuelle	SCHEIDT & BACHMANN	Parko 5	1	OUI	4
TPE (lecteur CB bureau)	SCHEIDT & BACHMANN	MONEYLINE INGENICO	2	NON	
Interphonie	COMMEND	ALCATEL	11	NON	
PC de gestion S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation)	AXIOME		1	NON	
AUTRES EQUIPEMENTS					
Ascenseur	OTIS	OTIS	1	OUI	11
Porte automatique	PORTIS		3	OUI	2
Contrôle des équipements	SOCOTEC		1	OUI	1
Extincteurs	DESAUTEL	DESAUTEL	42	OUI	1
Sonorisation		BOUYER	1	NON	-
Enregistreur numérique	GEUTEBRUCK	ENEO	1	NON	-
Caméras	SV2I	COLOR IR CCD	8	NON	-
Alarme intrusion accueil	SANTERNE	HONEYWELL SECURIT	1	NON	2
Détection CO	DRAGER	COMYTRON	1	OUI	2
Ventilation	ELYO SUEZ	ALTIS	7	OUI	1
Pompes de relevage	ELYO SUEZ		2	OUI	1
Détection incendie	SIEMENS	SIEMENS	1	OUI	1

4. ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE ET RELATION COMMERCIALE

4.1. SURVEILLANCE ET PROPRETE

Surveillance

Le parking est équipé de 8 caméras de vidéosurveillance.

Les caméras visualisent les points stratégiques du parking (entrées, sorties, caisses automatiques, zones principales d'accès du parc…).

Les images sont stockées sur un disque dur et "écrasées" au bout d'une semaine. De plus, le personnel en poste effectue des rondes régulières pendant ses vacations.

Une présence sur le parc de stationnement est assurée le lundi 08h30/15h30, du mardi au vendredi 09h00/12h00-13h00/18h45 et le samedi 09h00/16h00, en dehors de ces horaires le parking est télé opéré.

Propreté

Le nettoyage du Parking est assuré par nos agents.
Des audits permanents contrôlent la propreté du parc.

524 546

Régie 113 —
étanchéité 26 808
" 72 624
" 125 128
éclairage 8078

335 — €

4.2. DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ambition de l'entreprise est de conjuguer son modèle économique avec un projet humaniste de responsabilité sociale. La démarche de développement durable du groupe s'organise autour de 5 projets :

- Les ressources humaines (améliorer la sécurité des personnes, garantir l'égalité des chances, promouvoir le dialogue social …),
- L'engagement citoyen (soutenir l'insertion par l'emploi, participer à la protection du patrimoine, …),
- Les relations avec les clients et les fournisseurs (garantir la qualité et la sécurité des services et des équipements, associer les fournisseurs et sous-traitants à notre démarche…),
- L'environnement (limiter l'impact sur l'environnement des activités du groupe, innover pour anticiper les conséquences du changement climatique…). L'effort est porté particulièrement sur la maîtrise de la consommation d'énergie électrique, la réduction de consommation de carburant, la gestion des déchets et la qualité de l'air.

L'entreprise s'est organisée mi 2006 pour mettre en place un reporting environnemental. Ainsi, dans chaque Direction Régionale un coordinateur développement durable a été nommé et chargé de collecter les données environnementales de sa région. Ses missions portent également sur l'animation du réseau d'exploitation et la remontée des bonnes pratiques environnementales.

L'entreprise a diffusé en février 2007 son premier reporting environnemental portant sur neuf enjeux et dix-huit indicateurs suivis au plan national.

La mise en œuvre de cette démarche se traduit par exemple par des actions visant à :
- Maîtriser le cycle des déchets (production, élimination, recyclage). Tous les déchets polluants seront systématiquement triés et recyclés. Les tubes électriques usagés sont récupérés par le fournisseur et recyclés.

Concernant les déchets, la collecte sélective des déchets et le recyclage des produits tels que les tubes fluorescents, piles et batteries s'organisent précisément, après la sécurisation d'un circuit de traitement fiable.

D'autre part, dans le cadre des travaux de renouvellement des équipements de péage, les anciens matériels de péage doivent nécessairement être repris par la société en charge du renouvellement des équipements afin d'être dépollués et recyclés.

- Limiter les consommations (eau, carburants, énergie, papier…). La consommation électrique couvre plus de 7 millions d'euros annuels et l'objectif est clairement de mettre en place des solutions les moins énergivores mais néanmoins performantes et conformes aux besoins.

Les exploitations sont responsabilisées sur la maîtrise du poste de dépense électrique et des outils de suivi des consommations sont mis en place avec le fournisseur d'électricité.

Le matériel électrique est systématiquement renouvelé par du matériel basse consommation d'énergie type T5. Les tubes néons sont systématiquement recyclés.

- Repérer les véhicules perdant de l'huile.

Les voitures perdant de l'huile sont identifiées lors des rondes du personnel et une carte signalant au conducteur ce problème est déposée sur le pare-brise. Ces actions permettent de réduire les émissions polluantes et leur nettoyage).

- Limiter au maximum la pollution (air, sols, eaux…) en utilisant des produits d'entretien et de nettoyage non agressifs et non polluants pour l'environnement.

L'entreprise se soucie de la qualité de l'air se trouvant tant à l'intérieur des parcs qu'aux sorties de ventilation traçant les taux de monoxyde de carbone ou d'azote. Le site est équipé d'un détecteur de CO qui permet le contrôle journalier du taux de CO. Ce contrôle est mémorisé sur papier.

Parmi les autres axes d'actions, les produits de nettoyage référencés sont depuis 2006 fournis dans une gamme 100 % biodégradable et 100 % naturelle (huiles essentielles pures et vierges). Cette gamme est conçue pour un usage professionnel, produits efficaces à 100 % qui respectent la santé des utilisateurs (innocuité totale des principes actifs) et la protection de la nature. Cette société fournisseur a reçu le premier Ecolabel en Europe.

- Développer des services pour faciliter le covoiturage, la multi modalité dans l'esprit des modes doux.

Le sujet des dépenses de matières premières, à savoir de carburant, est particulièrement important pour l'entreprise qui cherche à offrir le meilleur service à ses clients tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre de leurs véhicules.
Anticipant l'évolution générée par la hausse du coût du carburant, et la recherche de réduction du nombre de voitures dans les centres villes au profit des transports en commun, INDIGO mène avec les collectivités locales et les acteurs de transport en commun des réflexions sur l'intermodalité « classique » de proximité tout comme sur l'intermodalité déportée en périphérie.

4.3. FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du parc a reçu une formation au sein du campus INDIGO, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Le campus INDIGO assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ces diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus a obtenu l'agrément permettant de délivrer des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement

4.4. INITIATIVES ET ACTIONS COMMERCIALES

4.4.1. DIFFERENTES CARTES

- **« La CARTE A DECOMPTE » :**

La carte à décompte est un moyen de paiement qui offre plusieurs avantages :

- Financier : 14 % de remise à l'achat d'une carte ou à son rechargement.
- Pratique : Plus besoin de chercher la monnaie dans son sac
 Utilisable aux caisses, ou directement aux bornes de sorties
- Sécuritaire : Pas de tabulation de code. Remplace donc la Carte bancaire.

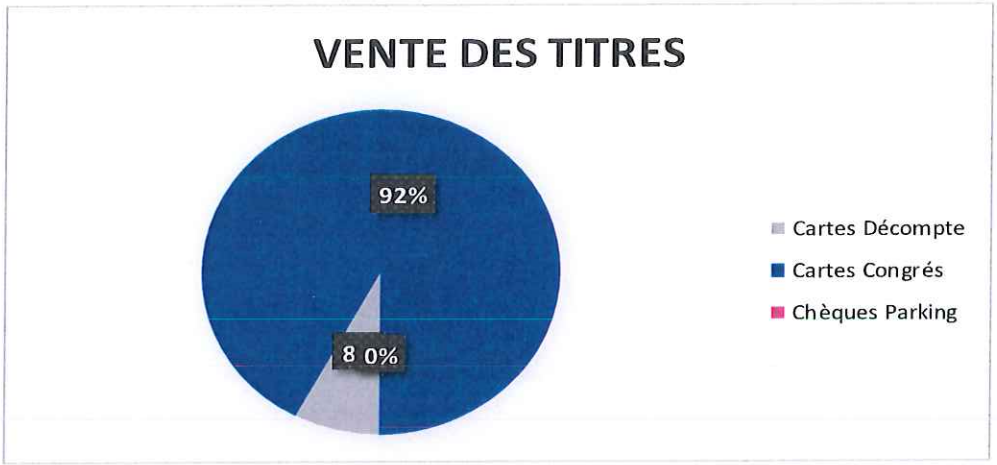
- **« Le CHEQUE PARKING » :**

Le chèque parking est à usage unique, utilisé comme moyen de paiement aux caisses automatiques et aux bornes de sortie.
Ce produit peut être personnalisé et adapté aux besoins des clients.

- **« La CARTE CONGRES » :**

Utilisée comme une carte d'abonnement avec entrées et sorties illimitées pendant une période donnée.
L'information relayée par l'intermédiaire de RADIO INDIGO et diffusée sur tous les niveaux, a contribué à l'augmentation des forfaits auprès de notre clientèle.

	Cartes Décompte	Cartes Congrés	Chèques Parking
TOTAL	9	106	0



Partenariats:

- ✓ Hôtels
- ✓ Commerces

5. CONCLUSION

Sur l'exercice 2016, la fermeture du parking de l'Hôpital de l'Hôtel Dieu a permis la progression de 5,18 % du nombre d'abonnés et 8,35 % de la fréquentation horaire.

INDIGO a mis toute son énergie pour satisfaire au mieux les clients et la Ville autour de nos 4 piliers :

- la propreté,
- l'accueil client,
- la sécurité,
- la maintenance.



« Campagne d'affiche sur le parc de la Ville en Octobre 2016 ».

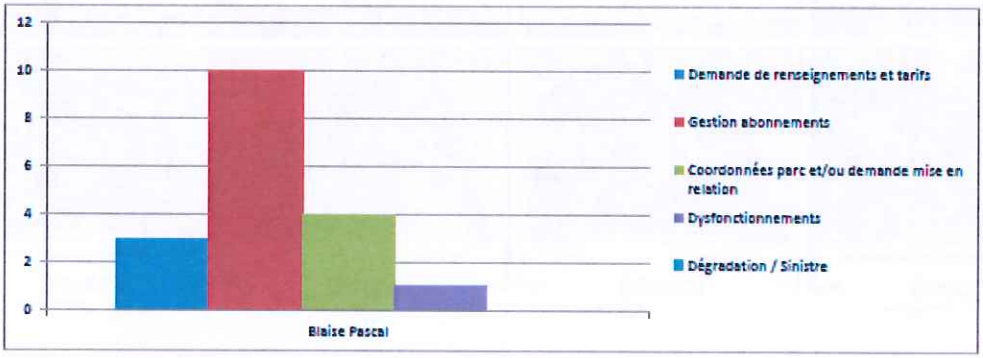
6. ANNEXE

ANNEXE 1 ANALYSE DES APPELS « RELATIONS CLIENTS »

Synthèse appels Numéro Azur 2016
CLERMONT-FERRAND

Nombre total appels : **18**

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradation / Sinistre	Total appels
Blaise Pascal	3	10	4	1		18



ANNEXE 2 PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE - TRAVAUX VOTES EN 2016

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE DU 22/02/2016

Syndicat des Copropriétaires
PARKINGS DE L'HOSPITAL

N/Réf. : 543/AG23314

Clermont ferrand, le 22 février 2016

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22/02/2016
COPROPRIETE PARKINGS DE L'HOSPITAL
PLACE MICHEL DE L'HOSPITAL-63000 CLERMONT FERRAND

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE VINGT-DEUX FEVRIER A 17H00
Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale, sur convocation adressée par le Syndic SQUAREHABITAT CACF par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) **Désignation du bureau de l'assemblée**
2) **Compte rendu du Conseil syndical**
3) **Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015**
4) **Quitus à donner au Syndic pour sa gestion arrêtée au 30/09/2015**
6) **Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO POSTE 10 : ETANCHEITE**
7) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux POSTE 10 : ETANCHEITE**
8) **Travaux LOT 3 : ETANCHEITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO POSTE 1 : PARKING SURFACE**
9) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux POSTE 1 : PARKING SURFACE**
10) **Travaux LOT 3 : ETANCHEITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO POSTE 2 : PASSAGE ET GARAGE MARCHAND NIVEAU 0**
11) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux POSTE 2 : PASSAGE ET GARAGE MARCHAND NIVEAU 0**
12) **Travaux LOT 4 : ELECTRICITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO Poste 2 : ECLAIRAGE**
13) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux Poste 2 : ECLAIRAGE**
14) **Travaux (équipements spécialisés) LOT 5 : SERRURERIE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO Poste 2 : CAISSES AUTOMATIQUES**
15) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux Poste 2 : CAISSES AUTOMATIQUES**
16) **Point sur les travaux adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/11/2015**
17) **Informations : relations avec la Mairie de Clermont-Ferrand**

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émargée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire.

Sont présents et représentés Soit 16 copropriétaires représentant 34517/42970èmes tantièmes.

Sont absents Monsieur ou Madame MME BALMONT CHANTAL (199), M. BONHOMME Daniel (262), M. BOURLET ANDRE (201), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), MME COLOMBIER ANNIE (201), MME DE PONCINS MARIE-FRANCE (199), MM. DIMOYAT (199), SUCC DURIF MARC (633), SUCC EGAUD LOUIS (262), MLLE FAURE ANDREE (199), MLLE FUZET Pascale (199), CIE GLE DES ETS MICHELIN teroola 00412646744 (3980), IND GONDRAN/POIX/BUSTELO/GAULE (199), MME JULHE JEANNE (199), M&ME LE Quang Hien (524), MLLE MARTIN Béatrice (201), IND PELISSIER Chez Mr PELISSIER (199), M. VOUTE ALBERT (199)

Soit 18 copropriétaires absents représentant 8453 tantièmes.

PREMIERE RESOLUTION :Désignation du bureau de l'assemblée

Il est procédé à l'élection de chacun des membres du bureau :
Mr SALVAT est élu Président de séance, M.DUSSAULE représentant le Cabinet SQUAREHABITAT CACF est élu au poste de Secrétaire de séance

Ont voté pour : **16** copropriétaires représentant **34517** tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34517/34517 tantièmes.

Le président de séance distribue s'il y en a les pouvoirs reçus en blanc par le syndic.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau, et met à la disposition des copropriétaires :

- Le règlement de copropriété,
- La feuille de présence,
- La justification de la convocation régulière à l'assemblée,
- Le double de la lettre de convocation,
- Les pouvoirs,
- Le livre des procès verbaux.

DEUXIEME RESOLUTION :Compte rendu du Conseil syndical

L'assemblée générale accepte, sans réserve, le compte rendu du conseil syndical de l'année écoulée présenté par Mr SALVAT, membre du conseil syndical, qui précise que la vérification des comptes et le contrôle des factures ont été effectués préalablement à la convocation à l'assemblée générale.

TROISIEME RESOLUTION :Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/10/2014 au 30/09/2015

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des documents notifiés :

- l'état financier,
- le compte de gestion général des copropriétaires,
- l'état des travaux de l'article 14-2 de la loi n° 65-557 du 10 Juillet 1965 et opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice, approuve, sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire avec la convocation à l'assemblée générale.

Le montant des dépenses de l'exercice arrêté au 30 septembre 2015 est de 61 145.60 €.

Le montant de la trésorerie au 30 septembre 2015 s'élève à 25 638.01 €.

L'assemblée générale :

- prend acte de la possibilité pour les copropriétaires de consulter les pièces justificatives des charges de copropriété et notamment les factures, les contrats de fournitures et d'exploitation en cours et leurs avenants ainsi que la quantité consommée et le prix unitaire ou forfaitaire de chacune des catégories de charges (article 18-1 de la loi de 1965 précitée) ;
- décide que ces pièces seront consultables à l'agence, sur rendez-vous.

Est arrivé en cours de séance : AGEN CAISSE D'EPARGNE *.

* *La feuille de présence fait désormais référence à 34915 tantièmes présents ou représentés et 8055 tantièmes absents.*

Ont voté pour : **17** copropriétaires représentant **34915** tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34915/34915 tantièmes.

QUATRIEME RESOLUTION :Quitus à donner au Syndic pour sa gestion arrêtée au 30/09/2015

L'assemblée générale donne quitus au syndic, sans réserve, pour sa gestion arrêtée au 30 septembre 2015.

Ont voté pour : **17** copropriétaires représentant **34915** tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 34915/34915 tantièmes.

SIXIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO POSTE 10 : ETANCHEITE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

Poste 10 : **ETANCHEITE : 24808.00 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 20 674.00 €HT soit **24 808.00 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 15/05/2016.
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de 1343.81 € H.T. soit **1612.57 €TTC**
 - les honoraires de coordonnateur Sécurité Protection Santé (S.P.S.) selon devis VERITAS au prorata du montant des travaux soit 116.27 €HT/**139.52 €TTC**
- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime au prorata du montant des travaux soit **588.77 €**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 15/05/2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes généraux 100000ème

Ont voté pour : **2** copropriétaires représentant **22082** tantièmes
Ont voté contre : **12** copropriétaires représentant **10650** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE

BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (398)
Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant **2183** tantièmes
SARL GARAGE MARCHAND (1720), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 22082/32732tantièmes.

SEPTIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux POSTE 10 : ETANCHEITE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :

 Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO
 Poste 10 : ETANCHEITE

- A la précédente résolution, pour un montant total de : 20 674.00 €HT soit **24 808.00 € TTC**

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 310.11 €HT soit un montant TTC de **372.13 €** au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant HT des travaux.

Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux

Ont voté pour : 2 copropriétaires représentant **22082** tantièmes
Ont voté contre : 12 copropriétaires représentant **10650** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (398)
Se sont abstenus : 3 copropriétaires représentant **2183** tantièmes
SARL GARAGE MARCHAND (1720), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 22082/32732tantièmes.

HUITIEME RESOLUTION :Travaux LOT 3 : ETANCHEITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO POSTE 1 : PARKING SURFACE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

Travaux LOT 3 : ETANCHEITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO

Poste 1 **: PARKING SURFACE : 72 624.07 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 60 520.06 €HT soit **72 624.07 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 15/05/2016.
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de 3 933.80 € H.T. soit **4720.56 €TTC**
 - les honoraires de coordonnateur Sécurité Protection Santé (S.P,S.) selon devis VERITAS au prorata du montant des travaux soit 340.35 €HT/**408.42 €TTC**
- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime au prorata du montant des travaux soit **1723.54 €**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 15/05/2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes généraux 100000ème

A voté pour : **1** copropriétaire représentant **21485** tantièmes
Ont voté contre : **16** copropriétaires représentant **13430** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), SOCO CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE (597), M/ME DUVAL Gerard (398), SARL GARAGE MARCHAND (1720), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (398)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 21485/34915tantièmes.

NEUVIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux POSTE 1 : PARKING SURFACE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :

 Travaux LOT 3 : ETANCHEITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO
 POSTE 1 : PARKING SURFACE

- A la précédente résolution, pour un montant total de : 60 520.06 €HT soit **72 624.07 € TTC**

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 907.80 € HT soit un montant TTC de **1 089.36 €** au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant TTC des travaux conformément au contrat de syndic.

Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux

A voté pour : 1 copropriétaire représentant **21485** tantièmes
Ont voté contre : **16** copropriétaires représentant **13430** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), SOCO CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE (597), M/ME DUVAL Gerard (398), SARL GARAGE MARCHAND (1720), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (398)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 21485/34915tantièmes.

BB

DIXIEME RESOLUTION :Travaux LOT 3 : ETANCHEITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO POSTE 2 : PASSAGE ET GARAGE MARCHAND NIVEAU 0

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

Poste 2 : **PASSAGE ET GARAGE MARCHAND NIVEAU 0 : 125128.80 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 104 274.00 €HT soit **125 128.80 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 15/05/2016.
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de 6 777.81 € H.T. soit **8 133.37 €TTC**
 - les honoraires de coordonnateur Sécurité Protection Santé (S.P.S.) selon devis VERITAS au prorata du montant des travaux soit 586.42 €HT/**703.70 €TTC**
- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime au prorata du montant des travaux soit **2969.61 €**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 15/05/2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes généraux 100000ème

A voté pour : **1** copropriétaire représentant **21485** tantièmes
Ont voté contre : **14** copropriétaires représentant **11113** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (398)
Se sont abstenus : **2** copropriétaires représentant **2317** tantièmes
SOCO CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE (597), SARL GARAGE MARCHAND (1720)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 21485/32598tantièmes.

ONZIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux POSTE 2 : PASSAGE ET GARAGE MARCHAND NIVEAU 0

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :

 Travaux LOT 3 : ETANCHEITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO
 Poste 2 **: PASSAGE ET GARAGE MARCHAND NIVEAU 0**

- A la précédente résolution, pour un montant total de : 104 274.00 €HT soit **125 128.80 € TTC.**

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 1 564.11 € HT soit un montant TTC de **1876.93 €** au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant TTC des travaux conformément au contrat de syndic.

Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux

A voté pour : 1 copropriétaire représentant **21485** tantièmes
Ont voté contre : **14** copropriétaires représentant **11113** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (398)
Se sont abstenus : **2** copropriétaires représentant **2317** tantièmes
SOCO CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE (597), SARL GARAGE MARCHAND (1720)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 21485/32598tantièmes.

DOUZIEME RESOLUTION :Travaux LOT 4 : ELECTRICITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO Poste 2 : ECLAIRAGE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

Poste 2 : **ECLAIRAGE : 8 077.86 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 6 731.55 €HT soit **8 077.86 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 15/05/2016.
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de 437.55 € H.T. soit **525.06 €TTC**
 - les honoraires de contrôle technique selon devis VERITAS au prorata du montant des travaux soit 761.82 €HT/**914.18 €TTC**
 - les honoraires de coordonnateur Sécurité Protection Santé (S.P.S.) selon devis VERITAS au prorata du montant des travaux soit 37.86 €HT/**45.43 €TTC**
- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime au prorata du montant des travaux soit **212.08 €**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 15/05/2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes charges parking 81220ème

Ont voté pour : 3 copropriétaires représentant **20326** tantièmes
Ont voté contre : 13 copropriétaires représentant **10715** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 20326/31041tantièmes.

TREIZIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux Poste 2 : ECLAIRAGE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :

 Travaux LOT 4 : ELECTRICITE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO
 ***Poste 2* : ECLAIRAGE**

- A la précédente résolution, pour un montant total de : 6 731.55 €HT soit **8 077.86 € TTC**

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 100.97 € HT soit un montant TTC de **121.17 €** au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant TTC des travaux conformément au contrat de syndic.

Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux

Ont voté pour : **3** copropriétaires représentant **20326** tantièmes
Ont voté contre : **13** copropriétaires représentant **10715** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), STE LABORATOIRES AUVEX (199), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 20326/31041tantièmes.

QUATORZIEME RESOLUTION :Travaux (équipements spécialisés) LOT 5 : SERRURERIE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO Poste 2 : CAISSES AUTOMATIQUES

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

***Poste 2* : CAISSES AUTOMATIQUES : 576.00 €TTC**

- retient
- donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de 480.00 €HT soit **576.00 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 15/05/2016.
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de 31.20 € H.T. soit **37.44 €TTC**

- les honoraires de contrôle technique selon devis VERITAS au prorata du montant des travaux soit 54.32 €HT/**65.19 €TTC**
- les honoraires de coordonnateur Sécurité Protection Santé (S.P.S.) selon devis VERITAS au prorata du montant des travaux 2.70 €HT/**3.24 €TTC**

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 15/05/2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes équipements spécialisés 4080ème

A voté pour : **1** copropriétaire représentant 984 tantièmes
Ont voté contre : **15** copropriétaires représentant **609** tantièmes
CBT BOUCOMONT (10), M. BOUCOMONT Alain (10), MME BRANDON SYLVIE (10), AGEN CAISSE D'EPARGNE (20), IND COURCHINOUX/GORRIA (10), SOCO CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE (30), M/ME DUVAL Gerard (20), STE LABORATOIRES AUVEX (10), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (10), MME ROUX MARIE-CLAUDE (10), MME SALVAT GUY (10), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (420), M. SURMELY FREDERIC (9), ASSO TERRE ANCIENNE (10), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (20)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 984/1593tantièmes.

LES COPROPRIETAIRES SOUHAITENT QU'IL SOIT RAPPELE A LA SOCIETE INDIGO SON ENGAGEMENT DE PRENDRE EN CHARGE CE POSTE DE TRAVAUX.

QUINZIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux Poste 2 : CAISSES AUTOMATIQUES

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :

 Travaux (équipements spécialisés) LOT 5 : SERRURERIE - Selon cahier des charges du Cabinet ELIAMO
 ***Poste 2* : CAISSES AUTOMATIQUES**

LES HONORAIRES SONT OFFERTS

A voté pour : **1** copropriétaire représentant 984 tantièmes
Ont voté contre : **15** copropriétaires représentant **609** tantièmes
CBT BOUCOMONT (10), M. BOUCOMONT Alain (10), MME BRANDON SYLVIE (10), AGEN CAISSE D'EPARGNE (20), IND COURCHINOUX/GORRIA (10), SOCO CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE (30), M/ME DUVAL Gerard (20), STE LABORATOIRES AUVEX (10), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (10), MME ROUX MARIE-CLAUDE (10), MME SALVAT GUY (10), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction

Régionale (420), M. SURMELY FREDERIC (9), ASSO TERRE ANCIENNE (10), ADMI TRIBUNAL ADMINISTRATIF (20)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 984/1593tantièmes.

SEIZIEME RESOLUTION :Point sur les travaux adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05/11/2015

Le Cabinet ELIAMO donne toutes explications utiles sur l'évolution de la consultation des entreprises depuis l'approbation des résolutions de travaux lors de l'Assemblée Générale du 05/11/2015.
(Tableau d'analyse joint à la convocation)

L'Assemblée Générale demande que le syndic contrôle auprès des hypothèques si l'intégralité des modificatifs publiés ou les décisions d'assemblées générales pouvant modifier la répartition des charges sont en application. A défaut il conviendra d'y procéder.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION :Informations : relations avec la Mairie de Clermont-Ferrand

Le syndic donne lecture à l'Assemblée Générale du courrier de la Mairie de Clermont-Fd adressé aux copropriétaires en date du 01/02/2016 (joint au procés-verbal). Mr GIRAUD et Mme BARRETO représentants la ville et invités à la réunion confirment tous les propos du courrier.

L'ORDRE DU JOUR EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H15

Le président **Le(s) scrutateur(s)** **Le secrétaire**

« Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai de DEUX MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale .
Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblé Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

ANNEXE PV ASSEMBLEE GENERALE DU 22/02/2016

PARKING DE L'HOSPITAL

1. Observations sur les accords entre la Ville et INDIGO

1-1 . A aucun moment, les copropriétaires d'emplacements individuels de parking n'ont été saisis , selon des formes légales, d'une prorogation de la durée du bail à concession, accompagnée d'un avenant ni d'un cahier des charges pour le jour de la restitution de la propriété

S'il a été signé un accord avec la société INDIGO, celui-ci n'aurait qu'un caractère particulier et ne saurait engager ces copropriétaires qui disposent d'un droit propre de propriété qui résulte de leur acte notarié d'achat.

1-2 . Les copropriétaires n'ont pas eu la connaissance des demandes de la Ville par un contact direct auprès de chacun d'eux

2. Observations sur la répartition des charges selon les travaux à effectuer

Pour tous les travaux envisagés, le syndicat propose une répartition au prorata des charges communes selon l'ancienne grille de répartition modifiée (1985).

Il ne tient compte ni de la création d'un nouveau lot privatif le 6 juillet 1999, ni de toutes les charges qui relèvent des parties privatives, ni des obligations particulières à la charge de la société d'exploitation du parking public.

2-1 . Création d'un nouveau lot de parkings sur la dalle

Le 6 juillet 1999, l'Assemblée Générale, dans sa résolution n°6, a décidé la création d'un nouveau lot **sous réserve que l'ensemble des frais soient à la charge des frais de la société du PARKING BLAISE PASCAL**

En effet, les copropriétaires sont convenus de convertir une partie commune (dalle au-dessus du garage et l'auvent devant la station service) en partie privative afin de pouvoir l'aliéner.

Il était ainsi créé le lot 168 : il a été établi un projet de nouvelles répartitions des charges

Les tantièmes des charges communes générales étaient portés à 109.400 au lieu de 100.000 les tantièmes éclairage et nettoiement étaient portés à 93000 au lieu d'être exprimés en 81220 èmes

Le total des tantièmes ventilation(9854) des ascenseurs (15986), des équipements spécialisés (4080) sont demeurés inchangés.

Le 6 janvier 2000, les copropriétaires ont autorisé (résolution n°1 adoptée à l'unanimité) la transformation du nouveau lot par la société SPMH ; ils ont accepté les nouvelles grilles des tantièmes des charges communes générales, selon le projet joint à la convocation.

BS

Ils ont également accepté la prise en charge totale, par la société SPMH, en vue du remplacement du matériel de péage.

Le 2 mai 2007, l'Assemblée Générale, dans sa 6ème résolution, a mandaté le Syndic pour régulariser la modification du règlement de copropriété.

2-2 . Applicatioçn du règlement de copropriété

2-2-1 Au terme de l' »article 5 du Règlement de Copropriété, les parties privatives comprennent :

-5-11 les revêtements de toutes natures de sols, murs etc...

-5-14 les tuyaux, canalisations ou lignes intérieures affectées à l'usage du local pour la distribution de l'eau, de l'électricité et l'évacuation des eaux usées

-5-15 les installations sanitaires et hygiéniques, en ce qui concerne la station service, l'auto-banque ainsi que les WC publics et privés en ce qui concerne la société de parking

-5-16 la robinetterie, la serrurerie....

2-2-2 les parties communes générale et parties communes spéciales s sont énumérées à l'article 6 du Règlement de Copropriété

3 Convention d'exploitation du parking public

Selon son article 1er, **« la présente convention ne concerne pas les places de stationnement qui feront l'objet d'une cession de jouissance pour la durée du bail ».**

Cette phrase est absolue et ne prête à aucune interprétation.

Selon l'article 2, la convention régit les rapports de l'exploitant et de la Ville de Clermont-Fd en ce qui concerne l'exploitation des parkings.

Il est expressément prévu, à l'article 3, que l'exploitant doit faire son affaire personnelle de **tous les règlements administratifs et de police actuellement en vigueur ou qui viendraient à être pris ultérieurement**

A cet égard, l'exploitant est responsable de toutes les réglementations concernant la réception du public et notamment les réglementations relatives aux Personnes à Mobilité Réduite.

x x x

Suite à l'Assemblée Générale du 7 novembre, le Syndic ne semble pas, au vu des tableaux des charges adressé à chaque copropriétaire , ces dernières 48 heures, avoir ventilé les charges en fonction des dispositions du Règlement de Copropriété relatives aux parties privatives (lot 168 en particulier ou accès du public) et aux obligations de la société INDIGO résultant de la Convention d'exploitation.

L'exploitant du PARKING, s'est engagé, pour obtenir la création d'un nouveau lot privatif, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, à mettre tous les frais à sa charge. Il ne serait pas convenable qu'il ne respecte pas ses engagements **: les charges résultant de l'accès à la dalle, comme celles afférant à l'entretien de cette dalle, (partie commune devenue partie privative), sont à affecter à sa seule charge.**

Nous souhaitons des explications sur la répartition des charges telle qu'elles apparaissent dans le document comptable adressé à chaque copropriétaire.

(document qui sera déposé en début de séance par les représentants de Madame SALVAT)

BS

Note sur l'opposabilité aux copropriétaires d'une modification du règlement de copropriété non publiée.

L'article 13 de la loi du 13 juillet 1965 dispose « *Le règlement de copropriété et les modifications qui peuvent lui être apportées ne sont opposables aux ayants cause à titre particulier des copropriétaires qu'à dater de leur publication au fichier immobilier* »

Cet article précise les conditions dans lesquelles tant le règlement de copropriété que les modifications qui peuvent l'affecter ultérieurement, suite à la prise de décisions votées en assemblée générale, sont opposables aux ayants cause à titre particulier. Il y aura opposabilité dès lors que ces documents auront été publiés au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble. Un ayant - cause à titre particulier est une personne qui a reçu de son auteur, qui est un copropriétaire, un ou plusieurs lots.

L'article 13 de la loi est à rapprocher de l'article 4 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967 du 17 mars 1967 dont il ressort que l'acte de vente doit expressément mentionner que l'acheteur a eu préalablement connaissance, s'ils ont été publiés dans les conditions de l'article 13 de la loi, du règlement de copropriété et de ses modifications.
Quant aux copropriétaires eux-mêmes ou à leur ayant-cause à titre universel , c'est-à-dire tous ceux qui recueillent la totalité ou une partie du patrimoine du copropriétaire, le règlement et ses modificatifs leur sont opposables même en l'absence de toute publication.

La Cour de cassation juge que l'article 13 n'a entendu régler les effets de la publicité du règlement de copropriété et de ses modifications qu'à l'égard des ayants cause à titre particulier des copropriétaires mais n'a imposé aucune règle de publicité pour rendre le règlement opposable aux copropriétaires concernés (Cass Civ 3° chambre 23 juin 1976 (Bull civ III n° 285).
Elle juge aussi que le défaut de publicité de la modification du règlement de copropriété n'a pas pour effet de le rendre inopposable au syndicat de copropriétaire (Cass civ 3° chambre 19 novembre 2008.)

La société VINCI , exploitant du parking, est un ayant-cause à titre universel de la société Parking Michel de l'Hospital, qu'elle a acquis à la fin de l'année 2007 par fusion absorption, ce qui emporte transmission de l'intégralité du patrimoine, actif et passif.
Les modifications du règlement de copropriété et de la répartition des charges décidées par l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du Parking Michel de l'Hospital dans ses résolutions de 1999 et de 2000 sont opposables tant au syndicat des copropriétaires qu'à la société VINCI, nonobstant le défaut de publication à la conservation des hypothèques.

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Clermont-Ferrand, le 01 FEV. 2016

- 3 FEV. 2016

Affaire suivie par : Brigitte BARRETO
Service : DPCP
Direction de la Performance de la Commande Publique
☎ *Ligne directe* : 04 73 42 60 46

SQUARE HABITAT
16 rue Fontgiève
63000 CLERMONT-FERRAND
Syndicat de copropriété

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

N/Réf. : Départ Ordinaire 16 : 1468
V/Réf : BB/CD
OBJET : *Parking Blaise Pascal*

Madame, Monsieur,

J'ai été récemment alerté par l'un des copropriétaires du fait que le mandat de gestion de la copropriété du Parking Blaise Pascal qui vous a été confié se termine fin février 2016. Or la Société INDIGO (ex VINCI), preneur du bail à construction de cet ouvrage a été informée voici plusieurs mois, de la prorogation dudit bail ainsi que de son contrat d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2016, entraînant de fait le maintien de la copropriété jusqu'à cette date.

Suite aux négociations entamées par la Ville depuis plus de 18 mois avec INDIGO, un état des travaux à réaliser avant le retour du parking à la Ville a été transmis à la société INDIGO qui est juridiquement le seul interlocuteur de la Ville. Je m'étonne du fait que ces travaux n'aient toujours pas été engagés.

Selon les dires de la société INDIGO, la responsabilité d'exécution des dits travaux incombe à l'ensemble des copropriétaires. Le règlement de copropriété prévoit en effet que "A l'expiration du bail à construction, Ste Michel de l'Hospital [à laquelle s'est substituée la société SAPA], aura la possibilité d'exiger de tous les copropriétaires la remise en état, tant des travaux que des équipements contenus dans leur lot privatif afin d'être remis à la Ville de Clermont-Ferrand conformément à l'article 3 du bail à construction".

Je considère que la société INDIGO aurait dû informer les copropriétaires de la prorogation du bail et des exigences liées à l'état des biens à l'issue du bail du fait de ses obligations contractuelles.

La correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville
BP 60
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 42 63 63
Fax 04 73 42 63 39

Site Internet : www.clermont-ferrand.fr
E-mail : contact@ville-clermont-ferrand.fr

Je vous remercie en conséquence de rappeler aux copropriétaires, que même en l'absence de syndic, la copropriété demeure, ainsi que leurs droits et obligations vis-à-vis de la société INDIGO, et ce jusqu'à l'expiration du bail à construction. Cela ne saurait donc les exonérer de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour décider de la réalisation des réparations de l'ouvrage.

Je vous remercie de votre collaboration et votre réactivité sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE DU 13/12/2016

Syndicat des Copropriétaires
PARKINGS DE L'HOSPITAL

N/Réf. : 543/AG24000

Clermont ferrand, le 13 décembre 2016

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13/12/2016
COPROPRIETE PARKINGS DE L'HOSPITAL
PLACE MICHEL DE L'HOSPITAL 63000 CLERMONT FERRAND

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE TREIZE DECEMBRE A 14h00
Les copropriétaires se sont réunis en assemblée générale, sur convocation adressée par le Syndic SQUAREHABITAT CACF par lettre recommandée avec accusé de réception, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) **Désignation du bureau de l'assemblée**
2) **Information relative à la signature de l'acte modificatif de l'EDD RCP créant le lot 168 dalle au-dessus du garage. pour publication au service de la publicité foncière.**
3) **Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 10 : CHAPE ET RAGREAGE DALLE NIVEAU 0 et MOINS VALUE LOT 3 ETANCHEITE**
4) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) lot 1 MACONNERIE - POSTE 10 - RESOLUTION PRECEDENTE**
5) **Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 2 : REPARATION BETON NIVEAU -1,-2,-3.**
6) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) LOT 1 MACONNERIE - POSTE 2 - RESOLUTION PRECEDENTE**
7) **Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 10 : TRAVAUX RESEAU EP SURFACE ET DEMOLITION NIVEAU 0**
8) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) LOT 1 MACONNERIE - POSTE 10 - RESOLUTION PRECEDENTE**
9) **Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 11: REALISATION JOINTS DILATATION NIVEAU -1, -2, -3.**
10) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) LOT 1 MACONNERIE - POSTE 11 - RESOLUTION PRECEDENTE**
11) **Travaux (charges générales) LOT 3 : ETANCHEITE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 1 : ETANCHEITE JARDINIERES EXTERIEURES PARKING SURFACE**
12) **Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) LOT 3 ETANCHEITE - POSTE 1 - RESOLUTION PRECEDENTE**
13) **Travaux (charges générales) LOT 6 : PEINTURE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 3 : PEINTURE PMR**
14) **Travaux (charges générales) LOT 6 : PEINTURE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 2 : PEINTURE MAINS COURANTES CAGES ESCALIERS**

15) **Travaux (charges générales) LOT 4 : ELECTRICITE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 3 : RACCORDEMENT ALARME SEPARATEUR HYDROCARBURE**
16) **Travaux (charges générales) LOT 4 : ELECTRICITE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 4 : REMPLACEMENT BLOCS DE SECOURS**
17) **Travaux (charges générales) LOT 5 : SERRURERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 5 : REMPLACEMENT GRILLES DE VENTILATION**
18) **ASCENSEUR : habillage de la cabine d'ascenseur et remplacement de l'éclairage selon devis OTIS.**
19) **Désignation d'un liquidateur amiable**
20) **Information relative aux courriers transmis par le copropriétaire SAPA au Syndic et à la Ville de Clermont-Fd.**
21) **Communication par la Ville de Clermont-Fd des tarifs d'abonnement du parking Blaise Pascal à compter du 01/01/2017.**
22) **Délégation de pouvoir pour signer les documents de restitution du parking.**
23) **Travaux (équipements spécialisés) : Décision à prendre concernant le remplacement du tablier métallique de la sortie du parking niveau 0.**

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émargée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire.

Sont présents et représentés Soit 17 copropriétaire(s) représentant 44550/61770èmes tantièmes.

Sont absents Monsieur ou Madame MME BALMONT CHANTAL (199), M. BONHOMME Daniel (262), M. BOURLET ANDRE (201), AGEN CAISSE D'EPARGNE (398), MME COLOMBIER ANNIE (201), MME DE PONCINS MARIE-FRANCE (199), MM. DIMOYAT (199), IND EGAUD / GONCALVES (262), MLLE FAURE ANDREE (199), MLLE FUZET Pascale (199), CIE GLE DES ETS MICHELIN teroola 00412646744 (3980), IND GONDRAN/POIX/BUSTELO/GAULE (199), MME JULHE JEANNE (199), M&ME LE Quang Hien (524), MLLE MARTIN Béatrice (201), IND PELISSIER Chez Mr PELISSIER (199), SDC SDC PARKINGS DE L'HOSPITAL (9400), M. VOUTE ALBERT (199)

Soit 18 copropriétaire(s) absents représentant 17220 tantièmes.

PREMIERE RESOLUTION :Désignation du bureau de l'assemblée

Il est procédé à l'élection de chacun des membres du bureau :
MME MOULIN LABORATOIRE AUVEX est élue Présidente de séance, MME ROUX est élue Scrutatrice, M.DUSSAULE représentant le Cabinet SQUAREHABITAT CACF est élu au poste de Secrétaire de séance.

Ont voté pour : **17** copropriétaires représentant **44550** tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 44550/44550 tantièmes.

Le président de séance distribue s'il y en a les pouvoirs reçus en blanc par le syndic.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau, et met à la disposition des copropriétaires :

- Le règlement de copropriété,
- La feuille de présence,
- La justification de la convocation régulière à l'assemblée,
- Le double de la lettre de convocation,
- Les pouvoirs,
- Le livre des procès verbaux.

DEUXIEME RESOLUTION :Information relative à la signature de l'acte modificatif de l'EDD RCP créant le lot 168 dalle au-dessus du garage, pour publication au service de la publicité foncière.

Le syndic informe l'assemblée générale que l'acte modificatif de l'EDD RCP ayant créé le lot n° 168 par prélèvement sur les parties communes et ayant entrainé la modification des tantièmes désormais exprimés en 109400èmes, a été régularisé chez Me GAGNER notaire à Clermont-Fd le 15 novembre 2016 et est en cours de publication au service de la publicité foncière.

La société SAPA par l'intermédiaire de son Conseil Me HARDOIN intervient et remet une note écrite à la Présidente qui en fait lecture. Me HARDOIN demande que cette note soit annexée au procés-verbal et indique que la société SAPA se réserve le droit de contester l'acte modificatif.

TROISIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 10 : CHAPE ET RAGREAGE DALLE NIVEAU 0 et MOINS VALUE LOT 3 ETANCHEITE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 1 - MACONNERIE
***Poste 10* : REALISATION CHAPE ET RAGREAGE DE LA DALLE NIVEAU 0 : 77 693.40 €TTC**
***Poste 10* : MOINS VALUE SUR TRAVAUX VOTES LE 22/02/16 : - 14 175.00 €TTC**
LOT 3 - ETANCHEITE
***Poste 2* : MOINS VALUE SUR TRAVAUX VOTES LE 22/02/16 : - 37 995.42 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **25 522.98 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016.
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **1 658.99 €TTC.**
 - les honoraires de Sécurité Protection Santé (S.P.S.) inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
 - les honoraires de syndic dans le cadre du suivi administratif et financier des travaux fixés à 1.5 % du montant HT, 496.23 € au taux de TVA en vigueur soit **382.84 €TTC.**

- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime prévisionnelle : **603.76 €.**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes généraux

Est arrivé en cours de séance : MME BALMONT CHANTAL, AGEN CAISSE D'EPARGNE , CIE GLE DES ETS MICHELIN teroola 00412646744*.

* *La feuille de présence fait désormais référence à 49127 tantièmes présents ou représentés et 12643 tantièmes absents.*

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes

M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/49127tantièmes.

QUATRIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et financier des travaux (art 24) lot 1 MACONNERIE - POSTE 10 - RESOLUTION PRECEDENTE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :
- A la résolution précédente, pour un montant total de : 25522.98.€ TTC

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 382.84 € TTC au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant HT des travaux
- Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux
 - Selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/49127tantièmes.

CINQUIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 2 : REPARATION BETON NIVEAU -1,-2,-3.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 1 - MACONNERIE
***Poste 2* : REPARATION OUVRAGE BETON : 14 731.20 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **14 731.20 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **957.53 €TTC.**
 - les honoraires de contrôle technique inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
 - les honoraires de Sécurité Protection Santé (S.P.S.) inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
 - les honoraires de syndic dans le cadre du suivi administratif et financier des travaux fixés à 1.5 % du montant HT, 184.14 € au taux de TVA en vigueur soit **220.97 €TTC.**

- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime prévisionnelle : **386.00 €.**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/49127tantièmes.

SIXIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) LOT 1 MACONNERIE - POSTE 2 - RESOLUTION PRECEDENTE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :

- A la résolution précédente, pour un montant total de : 14731.20 € TTC

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 220.97 € TTC au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant HT des travaux

- Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux

 - Selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/49127tantièmes.

SEPTIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO, POSTE 10 : TRAVAUX RESEAU EP SURFACE ET DEMOLITION NIVEAU 0

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 1 - MACONNERIE
***Poste 10* : TRAVAUX RESEAU EP SURFACE ET DEMOLITION NIVEAU 0 : 18 781.80 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **18 781.80 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016.
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **1 220.82 €TTC.**
 - les honoraires de Sécurité Protection Santé (S.P.S.) inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
 - les honoraires de syndic dans le cadre du suivi administratif et financier des travaux fixés à 1.5 % du montant HT, 237.77 € au taux de TVA en vigueur soit **281.73 €TTC.**

- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime prévisionnelle : **444.27 €.**

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **5** copropriétaires représentant **1064** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)
Se sont abstenus : **5** copropriétaires représentant **1194** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME SALVAT GUY (199)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/47933tantièmes.

HUITIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et financier des travaux (art 24) LOT 1 MACONNERIE - POSTE 10 - RESOLUTION PRECEDENTE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :
- A la résolution précédente, pour un montant total de : 18781.80 € TTC

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 281.73 € TTC au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant HT des travaux
- Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux
 - Selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **5** copropriétaires représentant **1064** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)
Se sont abstenus : **5** copropriétaires représentant **1194** tantièmes

CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME SALVAT GUY (199)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/47933tantièmes.

NEUVIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 1 : MACONNERIE - selon cahier des charges ELIAMO, POSTE 11: REALISATION JOINTS DILATATION NIVEAU -1, -2, -3.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 1 - MACONNERIE
***Poste 11* : REALISATION JOINTS DILATATION NIVEAUX -1, -2, -3. : 9 600.00 €TTC**
retient

- donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **9 600.00 €TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016.
- les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **624.00 €TTC**.
- les honoraires de contrôle technique inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
- les honoraires de Sécurité Protection Santé (S.P.S.) inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
- les honoraires de syndic dans le cadre du suivi administratif et financier des travaux fixés à 1.5 % du montant HT, 120.00 € au taux de TVA en vigueur soit **144.00 €TTC**.

- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime prévisionnelle : **251.21 €.**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/49127tantièmes.

DIXIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) LOT 1 MACONNERIE - POSTE 11 - RESOLUTION PRECEDENTE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :
- A la résolution précédente, pour un montant total de : 9600.00 € TTC

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 144.00 € TTC au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant HT des travaux
- Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux
 - Selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/49127tantièmes.

ONZIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 3 : ETANCHEITE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 1 : ETANCHEITE JARDINIERES EXTERIEURES PARKING SURFACE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 3 - ETANCHEITE
***Poste 1* : ETANCHEITE JARDINIERES EXTERIEURES PARKING SURFACE: 13 655.94 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **13 655.94 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **887.64 €TTC.**
 - les honoraires de contrôle technique inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
 - les honoraires de Sécurité Protection Santé (S.P.S.) inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
 - les honoraires de syndic dans le cadre du suivi administratif et financier des travaux fixés à 1.5 % du montant HT, 170.70 € au taux de TVA en vigueur soit **204.84 €TTC.**

- prend acte du montant de la police d'assurance " dommages-ouvrage " rendue obligatoire en vertu de la loi n°78-12 du 4 Janvier 1978. Montant de la prime prévisionnelle : **323.01 €.**
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **8** copropriétaires représentant **44516** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)
Se sont abstenus : **2** copropriétaires représentant **2353** tantièmes
SUCC DURIF MARC (633), SARL GARAGE MARCHAND (1720)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 44516/46774tantièmes.

DOUZIEME RESOLUTION :Honoraires du syndic dans le cadre du suivi administratif et Financier des travaux (art 24) LOT 3 ETANCHEITE - POSTE 1 - RESOLUTION PRECEDENTE

- Suite au vote par l'assemblée générale des travaux de :
- A la résolution précédente, pour un montant total de : 13655.94 € TTC

- L'assemblée générale fixe les honoraires du syndic concernant les travaux pré-cité à un montant de 204.84 € TTC au taux de TVA en vigueur représentant 1.5 % du montant HT des travaux
- Ce montant sera exigible selon les mêmes modalités d'appels de fonds et de répartition que les travaux
 - Selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **8** copropriétaires représentant **44516** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)
Se sont abstenus : **2** copropriétaires représentant **2353** tantièmes
SUCC DURIF MARC (633), SARL GARAGE MARCHAND (1720)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 44516/46774tantièmes.

TREIZIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 6 : PEINTURE - selon cahier des charges ELIAMO - POSTE 3 : PEINTURE PMR

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 6 - PEINTURE
***Poste 3* : PEINTURE PMR: 2 488.20 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **2 488.20 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **161.73 €TTC.**

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :

100 % : 20 décembre 2016
de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché

- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes généraux 109400ème

Ont voté pour : 7 copropriétaires représentant **36656** tantièmes
Ont voté contre : **13** copropriétaires représentant **12471** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), SUCC DURIF MARC (633), M/ME DUVAL Gerard (398), SARL GARAGE MARCHAND (1720), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (7860), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 36656/49127tantièmes.

QUATORZIEME RESOLUTION : Travaux (charges générales) LOT 6 : PEINTURE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 2 : PEINTURE MAINS COURANTES CAGES ESCALIERS

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 6 - PEINTURE
***Poste 2* : PEINTURE MAINS COURANTES CAGES ESCALIERS : 979.20 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **979.20 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **63.65 €TTC.**

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes charges parking

Ont voté pour : **9** copropriétaires représentant **33161** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 33161/35419tantièmes.

QUINZIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 4 : ELECTRICITE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 3 : RACCORDEMENT ALARME SEPARATEUR HYDROCARBURE

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 4 - ELECTRICITE
***Poste 3* : RACCORDEMENT ALARME SEPARATEUR HYDROCARBURE: 357.19 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **357.19 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **23.22 €TTC.**

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes charges parking

Ont voté pour : **9** copropriétaires représentant **33161** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
CBT BOUCOMONT (199), M. BOUCOMONT Alain (201), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 33161/35419tantièmes.

SEIZIEME RESOLUTION : Travaux (charges générales) LOT 4 : ELECTRICITE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 4 : REMPLACEMENT BLOCS DE SECOURS

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 4 - ELECTRICITE

***Poste 2* : REMPLACEMENT BLOCS DE SECOURS : 1 975.32 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **1 975.32 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **128.40 €TTC.**

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes généraux

Ont voté pour : **10** copropriétaires représentant **46869** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **2258** tantièmes
M. BOUCOMONT Alain (201), CBT BOUCOMONT (199), MME BRANDON SYLVIE (199), IND COURCHINOUX/GORRIA (199), M/ME DUVAL Gerard (398), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (199), MME ROUX MARIE-CLAUDE (201), MME SALVAT GUY (199), M. SURMELY FREDERIC (262), ASSO TERRE ANCIENNE (201)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 46869/49127tantièmes.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION :Travaux (charges générales) LOT 5 : SERRURERIE - selon cahier des charges ELIAMO. POSTE 5 : REMPLACEMENT GRILLES DE VENTILATION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

LOT 5 - SERRURERIE

***Poste 5* : REMPLACEMENT GRILLES DE VENTILATION : 2 976.00 €TTC**

- retient
 - donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **2 976.00 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016
 - les honoraires de maîtrise d'œuvre assurée par le Cabinet ELIAMO pour un montant de **193.44 €TTC**.
 - les honoraires de contrôle technique inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.
 - les honoraires de Sécurité Protection Santé (S.P.S.) inclus dans la mission initiale du bureau VERITAS.

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 100 % : 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes ventilation

Ont voté pour : **9** copropriétaires représentant **4047** tantièmes
Ont voté contre : **10** copropriétaires représentant **251** tantièmes
CBT BOUCOMONT (21), M. BOUCOMONT Alain (21), MME BRANDON SYLVIE (21), IND COURCHINOUX/GORRIA (21), M/ME DUVAL Gerard (42), MME ROBIN EPOUSE BAUDON Marie Paule (21), MME ROUX MARIE-CLAUDE (23), MME SALVAT GUY (21), M. SURMELY FREDERIC (33), ASSO TERRE ANCIENNE (27)

En vertu de quoi cette résolution est adoptée à la majorité des voix des copropriétaires présents et représentés, soit 4047/4298tantièmes.

DIX-HUITIEME RESOLUTION :ASCENSEUR : habillage de la cabine d'ascenseur et remplacement de l'éclairage selon devis OTIS.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

HABILLAGE DE LA CABINE D'ASCENSEUR ET REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE

- retient
 - la proposition présentée par l'entreprise OTIS pour un montant de 3 950.00 € H.T.soit **4 740.00 €TTC**. Démarrage des travaux prévu à la date du
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :

 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :
 - selon les millièmes ascenseur

A voté pour : 1 copropriétaire représentant **2137** tantièmes
Ont voté contre : **4** copropriétaires représentant **2137** tantièmes
MME ROUX MARIE-CLAUDE (42), ADMI SCI TERTIAIRE MIXTE Direction Régionale (1980), M. SURMELY FREDERIC (65), ASSO TERRE ANCIENNE (50)

En vertu de quoi cette résolution est rejetée, soit 2137/4274tantièmes.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION :Désignation d'un liquidateur amiable

En vue des opérations de liquidation du Syndicat des Copropriétaires dont la dissolution interviendra le 31 décembre 2016, l'assemblée générale désigne la société SQUARE HABITAT CACF, dont le siège social est CLERMONT-FD (63000), 3 avenue de la Libération, titulaire de la carte professionnelle n° CPI 6302 2016 000 011 515, délivrée par la CCI du Puy de Dôme, garantie financièrement et assuré en responsabilité civile professionnelle par la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole (CAMCA) – CA 53 rue de la Boétie – 75008 PARIS, **en qualité de liquidateur amiable du Syndicat des Copropriétaires.**

SQUARE HABITAT CACF est nommée jusqu'à la fin des opérations de liquidation, cette durée ne pouvant excéder 3 ans sauf demande de renouvellement, pour le cas ou le liquidateur n'aurait pas été en mesure de clôturer les opérations de liquidation durant sa mission.
L'Assemblée Générale approuve le contrat de liquidateur de la société SQUARE HABITAT CACF et fixe le montant de sa rémunération annuelle à 4 583.33 €HT (hors frais d'affranchissement) soit la somme de **5 500.00 € TTC**, au taux de TVA en vigueur.
Le montant de l'appel de fond correspondant étant exigible au 1er jour de chaque exercice annuel, soit pour le 1er janvier.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser sa mission.
Le liquidateur s'engage à agir au mieux des intérêts de la copropriété jusqu'à l'issue des opérations liquidatives avec une information régulière des anciens copropriétaires, le liquidateur se réservant la possibilité chaque fois que nécessaire, de convoquer la collectivité des anciens copropriétaires.

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs à Mme MOULIN, présidente de séance pour signer le mandat du liquidateur.

L'assemblée générale décide qu'à compter du 1er janvier 2017, les membres de l'ancien conseil syndical deviennent de plein droit membres du comité de vigilance qui assistera le liquidateur dans ses opérations.

~~OU~~

~~L'Assemblée Générale décide de nommer un liquidateur amiable afin de procéder aux opérations de liquidation du Syndicat des Copropriétaires dont la dissolution interviendra le 31 décembre 2016.~~
~~L'Assemblée Générale désigne en qualité de liquidateur amiable du Syndicat des Copropriétaires : **********~~

~~Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser sa mission.~~

~~L'assemblée Générale donne tous pouvoirs à M, président de séance pour signer le mandat du liquidateur.~~

~~**Nota important : A défaut de désignation d'un liquidateur amiable, le syndic sera contraint de saisir le juge pour faire nommer un administrateur provisoire, aux fins de poursuivre et/ou d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la gestion de l'immeuble, à sa sauvegarde et à sa restitution à la Ville de CLERMONT-FERRAND.**~~

Ont voté pour : **20** copropriétaires représentant **49127** tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VINGTIEME RESOLUTION :Information relative aux courriers transmis par le copropriétaire SAPA au Syndic et à la Ville de Clermont-Fd.

Le syndic donne lecture des courriers suivants :

- courriers du 21/09/2016 et 09/11/2016 joint à la convocation qui lui a été adressé par la SAPA
- copie du courrier du 21/09/2016 adressé par la SAPA à la Mairie
- courrier du syndic à SAPA en date du 14/11/2016 en réponse aux courriers du 21/09/2016 et 09/11/2016

VINGT ET UNIEME RESOLUTION :Communication par la Ville de Clermont-Fd des tarifs d'abonnement du parking Blaise Pascal à compter du 01/01/2017.

Le syndic rappelle le document transmis par la Mairie de Clermont-Fd joint à la convocation, pour l'information des copropriétaires souhaitant souscrire à l'abonnement d'emplacement.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION :Délégation de pouvoir pour signer les documents de restitution du parking.

L'assemblée générale, au vu des articles 11 7° du décret n°67-223 du 17 Mars 1967 et 25 a) de la loi n°65-557 du 10 Juillet 1965, et conformément à l'article 9.1 du règlement de copropriété délègue pouvoir :

- ~~au Syndic pour représenter le syndicat des copropriétaires~~
 ~~ou~~
- à un huissier

Pour régulariser les documents de restitution du parking entre la Ville de Clermont-Fd, le Syndicat des copropriétaires et le titulaire du bail à construction, qui aura lieu le 20 décembre 2016 à partir de 8h00.

Ont voté pour : **20** copropriétaires représentant **49127** tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires, soit 49127/61770 tantièmes.

En raison d'un incident survenu le 8 décembre 2016 au niveau du rideau métallique de la sortie du parking niveau 0, avec l'accord de l'assemblée générale et de la présidente de séance, pour éviter les contraintes de la convocation d'une assemblée générale supplémentaire dans le cadre de l'urgence, il est ajouté la résolution suivante :

VINGT-TROISIEME RESOLUTION : Travaux (équipements spécialisés) : Décision à prendre concernant le remplacement du tablier métallique de la sortie du parking niveau 0.

Les copropriétaires sont informés du devis OTIS d'un montant de 8091.54 €TTC transmis avant l'assemblée générale.
L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer les travaux suivants :

REMPLACEMENT DU RIDEAU METALLIQUE HORS SERVICE A LA SORTIE NIVEAU 0 DU PARKING

- donne mandat au conseil syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise pour un budget maximum de **8091.54 € TTC** et autorise le syndic à passer commande en conséquence. Démarrage des travaux prévu à la date du 20/12/2016

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :
 20 décembre 2016
 de telle manière que le syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
- précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis conformément aux stipulations du règlement de copropriété, à savoir :

 - selon les millièmes équipements spécialisés.

Ont voté pour : **20** copropriétaires représentant **49127** tantièmes

En vertu de quoi, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- l'assemblée générale décide d'exécuter les décisions d'assemblée générale sans délai et notamment sans attendre la purge du délai de recours de la présente assemblée générale.

L'ORDRE DU JOUR EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 18h15

Le président **Le(s) scrutateur(s)** **Le secrétaire**

« Conformément aux stipulations de l'article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il vous est ici rappelé que «les actions qui ont pour objet de contester les décisions des Assemblées Générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic dans un délai de DEUX MOIS à compter de la tenue de l'Assemblée Générale .
Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'Assemblé Générale en application des articles 25 & 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa.

INDIGO

Observations dans l'intérêt de la société SAPA à annexer au Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2016

La société SAPA est présente à cette assemblée générale afin de respecter ses engagements vis-à-vis de la ville de Clermont-Ferrand et de ne pas retarder la remise en état de ses emplacements de parking conformément aux stipulations du bail à construction signé avec la ville.

Toutefois, elle entend s'opposer fermement aux méthodes utilisées par le syndicat des copropriétaires qui ne répondent ni aux exigences de fond ni aux conditions de forme de gestion des ensembles soumis au statut de la copropriété.

Elle s'oppose à la régularisation du modificatif de l'état descriptif de division par acte authentique du 15 novembre 2016.

✦ Cet acte est fondé abusivement sur une assemblée générale de copropriété tenue le 6 juillet 1999 qui a voté la création d'un nouveau lot (résolution n° 6), *« la construction en surélévation sur cette dalle* [étant] *abandonnée »*.

Cet acte est fondé également sur l'assemblée générale du 6 janvier 2000, 1ère résolution, qui approuve une nouvelle grille de répartition des tantièmes de charges communes générales et charges d'éclairage selon projet joint à la convocation. L'objet de ce modificatif était lié à la construction *« en surélévation »* d'un nouveau lot par la société SPMH (ex SAPA).

Manifestement, le modificatif joint à cette convocation à l'assemblée générale du 6 janvier 2000 dont nous n'avons jamais pu obtenir une copie, ne correspond pas à des travaux réalisés *« sans surélévation »* compte tenu du libellé de la 1ère résolution, il n'est pas applicable à la configuration actuelle des lieux.

Enfin cet acte est fondé sur une assemblée générale du 22 mai 2007 qui dans sa 6ème résolution vote la modification du règlement de copropriété alors que le projet n'est pas joint à la convocation.

✦ La société SAPA n'intervient pas à l'acte modificatif dont l'objet est cependant de transformer une partie commune en partie privative (lot 168) afin de pouvoir la lui aliéner.

✦ Les cessionnaires des baux à construction cédés par SPMH ne sont pas visés dans le modificatif. Leurs baux à construction venaient à échéance le 25 février 2016. Ils n'ont pas à ce jour qualité à participer à la présente assemblée, n'étant plus copropriétaires.

* * *

Pour ces raisons, la société SAPA émet toutes réserves quant à la validité de l'acte authentique reçu le 15 novembre 2016 par maître Ganier, notaire et son application.

Elle souhaite que ce texte soit annexé au procès-verbal d'assemblée générale de ce jour.

Pierre [illegible]
Gérant

SOCIETE AUXILIAIRE DES PARCS D'AUVERGNE – SAPA
4 place de la Pyramide
Immeuble de France – Bâtiment A
F-92800 Puteaux La Défense
www.parkindigo.com
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 Euro
333 582 344 RCS Nanterre – SIRET 333 582 344 00060
APE 5221 z – TVA FR 81 333 582 344

Pour toute correspondance
Indigo – Direction Régionale
146 rue Paradis
13006 MARSEILLE

ANNEXE 3 BILAN 2016

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0004 place de la Pyramide 92800 Puteaux / La Défense — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 3 5 8 2 3 4 4 0 0 0 6 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	951 880	AI 951 880	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	21 088	AM	21 088
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	12 258	AW	12 258
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	67 382	CV 67 382	0
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	15	BG	15
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	1 052 624	BK 1 019 262	33 361
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	361 305	BW	361 305
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	63 845	BY 15 769	48 076
		Autres créances (3)	BZ	589 098	CA	589 098
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	92 107	CG	92 107
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
		TOTAL (III)	CJ	1 106 356	CK 15 769	1 090 586
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 158 979	1A 1 035 032	1 123 947

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1)	DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 049
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	490
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	40 221
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-12 890
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	30 871
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	60 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	762
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 049
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	763 079
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 189
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	139 792
	Autres dettes	EA	62 865
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	18 340
	TOTAL (IV)	EC	1 033 076
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 123 947

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 030 027
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	0	FB	FC	0
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	1 843 417	FH	FI	1 843 417
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 843 417	FK	FL	1 843 417
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	266 491
	Autres produits (1) (11)				FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 109 909
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 367 281
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	7 056
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	514 109
	Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	15 364
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	60 000
	Autres charges (12)				GE	111 430
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 075 240
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	34 669
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	458
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	458
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	439
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	439
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	19
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	34 688

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAPA (Sté Aux Parcs Auvergne) — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	4 288
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 288
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	30 206
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	21 595
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 802
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-47 513
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 114 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 127 545
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-12 890
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	439
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	458
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 000
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 598
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC sur immobilisations mises au rebut	30 206	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	21 595	
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 288

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group